

---

## Procès-verbal du Conseil municipal

---

Séance du 14 décembre 2023

La séance est ouverte à 17 heures 09 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Jacques VINCE – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Aurélie LOIRE – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Maryse ARTHAUD – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – Mme Sonia TRON – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Virginie DEMARS – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Antoinette BUTET – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Béatrice VESSILLER – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Olivier GLUCK – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – M. Sébastien CHATAING – Mme Sabrina BENHAIM – Mme Christina MARTINEAU – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Prosper KABALO – M. Marc GIOUSE – Mme Muriel BETEND – Mme Sylvie DONATI – M. Lotfi DEBBECHE – M. Loïc CHABRIER – M. Stéphane COLSON – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Marwa ABDELLI.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Agathe FORT (pouvoir à Mme Danielle CARASCO)

M. Maxime JOURDAN (pouvoir à M. Alain BRISSARD)

Mme Katia DUBOUCHET (pouvoir M. Jonathan BOCQUET)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE (pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

M. Mahrez BENHADJ (pouvoir à Mme Marwa ABDELLI)

**M. LE MAIRE.**- Bonjour à chacune et à chacun d'entre vous.

Avant de commencer ce Conseil municipal, nous avons le très grand plaisir, et même l'honneur, d'accueillir en introduction de ce Conseil municipal des marcheurs, et une marcheuse historique, de la marche pour l'égalité et contre le racisme, dont nous fêtons cet automne le 40<sup>e</sup> anniversaire.

Je souhaite la bienvenue à Mme Malika BOUMEDIENE, à M. Christian DELORME, à M. Arbi REZGUI et à M. Farid L'HAOUA, dont vous avez pu découvrir l'exposition qui est dans le hall de l'Hôtel de Ville. Djamel ATTALAH devrait nous rejoindre. Et Youcef SEKIMI, qui n'était pas prévu dans mon déroulé, mais qui est avec nous, et je l'accueille pareillement.

Il y a 40 ans, ils, elles, vous avez parcouru la France à pied, participé à ce qui fut un incroyable moment de fraternité, de citoyenneté. Ils ne sont pas venus à pied. Pas tous. Comme dans plusieurs communes de la Métropole de la Lyon, la Ville de Villeurbanne est attachée à faire vivre la mémoire de la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, et à lui donner toute sa place dans l'Histoire de notre pays et notre récit national.

Je tiens à remercier les élus de Villeurbanne, et en particulier Agathe FORT, Lotfi DEBBECHE, Mathieu GARABEDIAN et Muriel BETEND, particulièrement mobilisés et engagés dans cette démarche.

Cette marche fut nationale, partie de Marseille, arrivée à Paris, mais nous savons ici qu'elle a une histoire particulière avec notre territoire, avec l'agglomération lyonnaise. Un merci particulier à Lotfi DEBBECHE d'avoir milité pour que nous soyons à la hauteur de cette commémoration.

Je voudrais rappeler les événements et les temps forts qui ont été organisés en lien avec la Ville et qui donnent de la valeur à ce moment que nous allons partager ensemble. Le 26 octobre dernier, une soirée débat au cinéma le Zola autour du documentaire « *Une mémoire vivante, un patrimoine commun* », de Samir ABALLAH. Le 9 novembre, une deuxième soirée débat au RIZE autour du film « *L'espérance trahie* », réalisé par Yves BENITAH et Patrick PEGEAULT. Une exposition des photographies de Farid L'HAOUA, présente jusqu'au 15 décembre, que vous pourrez découvrir à la fin de ce Conseil municipal. Il y aura un verre de l'amitié à partager. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore vue, vous pourrez la découvrir. Et enfin, la semaine dernière, le 6 décembre, une grande marche, des centres sociaux de Villeurbanne et de la Maison de quartier des Brosses, a sillonné la ville, jusqu'à converger à l'Hôtel de Ville, pour une grande soirée conviviale d'échange en présence de marcheuses et marcheurs historiques et de très nombreux jeunes. On peut s'en féliciter.

J'ai par ailleurs, comme Maire, signé l'appel de la coordination lyonnaise des 40 ans de la marche, pour marquer l'engagement de la Ville contre les racismes et discriminations, et pour demander à l'État des actes forts et une action volontariste.

La marche de 1983 a ouvert un chemin qu'il nous faut absolument poursuivre, non pas parce que rien n'a changé depuis, mais parce que notre pays reste fracturé par de profondes inégalités, parce que les habitants des quartiers populaires continuent à être discriminés dans leur accès au logement, à l'emploi, à la santé et à la justice.

La marche doit aussi continuer à nous inspirer par son mode d'action. Le rêve d'une égalité conquise sans violence. Ne jamais répondre à la violence par la violence, pour que toujours, le dialogue l'emporte. Dans un contexte de montée de l'extrême droite et de banalisation de son discours, contre la haine et le rejet de l'autre, formons le vœu que ce 40<sup>e</sup> anniversaire soit un moment de fraternité, de résistance et d'espoir.

Je ne serai pas plus long sur le sens politique et citoyen de la commémoration de la marche de 1983. Je laisse pour cela la parole à Lotfi DEBBECHE, conseiller municipal délégué à la politique de la ville. Merci encore pour votre présence parmi nous ce soir.

*(Applaudissements)*

**M. DEBBECHE.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, chers amis les marcheurs et chère Malika, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui en commémoration des 40 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme. Fier de Villeurbanne, fier de faire partie de son Conseil municipal, qui s'honore ce soir en accueillant des acteurs et actrices de cet événement si important dans nos politiques publiques.

En 1983, les propos anti-immigrés, anti-étrangers, les violences et les crimes racistes ont très sévèrement impacté le pacte républicain de notre Nation, reléguant au bord de la route les descendants français d'immigrés depuis plusieurs générations. Aujourd'hui, l'actualité sociale et politique nous rappelle chaque jour que les citoyennes et citoyens français issus de l'immigration restent en permanence confrontés aux injustices et aux discriminations.

Le projet de loi « immigration » n'en est que le triste exemple, faisant de l'étranger immigré ou du Français descendant d'immigré un ennemi potentiellement dangereux pour la France. Alors que la réalité est que notre diversité est une chance est une opportunité pour le redressement de notre pays, avec la participation de tous ses enfants, d'où qu'ils viennent. Ce qui nous unit, c'est la République et la démocratie.

Je sais que nous partageons toutes et tous, ici, dans cette enceinte de la Maison commune, les valeurs constituant le socle de la France : liberté, égalité, fraternité. Faire vivre ces valeurs réellement quotidiennement reste un combat de tous les jours.

Depuis plus de 15 ans, en tant que Collectivité précurseur, Villeurbanne a parcouru un long chemin sur ce sujet. Elle a mis en place des actions de lutte contre les discriminations, en soutenant par exemple des actions de *testing* dans l'accès au logement ou à l'emploi, en créant une mission de lutte contre les discriminations et un observatoire des discriminations.

Mais toutes les actions menées à l'échelon local restent modestes devant les enjeux et les moyens à mobiliser pour redonner confiance à nos concitoyens et concitoyennes dans les institutions et la République. C'est pourquoi nous attendons de l'État qu'il joue pleinement son rôle de garant de l'égalité entre tous et toutes les citoyennes de la Nation.

Les moyens accordés aux quartiers prioritaires ne représentant qu'à peine 1 % du budget national pour des quartiers représentant 8 % de la population nationale. Par ailleurs, nous ne pouvons pas laisser accréditer l'idée que les habitants de nos quartiers populaires ne sont que des bénéficiaires profitant du système, car nous savons que les taux de non-recours aux prestations sociales universelles sont très élevés pour les personnes les plus

pauvres. Il n'est donc pas correct de laisser croire que l'on aurait consenti à ces quartiers des sommes considérables. D'autre part, ces moyens ne permettent toujours pas de répondre aux besoins criants en éducation, emploi, santé, tranquillité publique.

À titre d'exemple, les jeunes des quartiers populaires sont en moyenne deux fois plus frappés par le chômage que le restant des villes. Ceci depuis plus de 40 ans. C'est l'un des angles morts du droit commun, qui ne s'exerce pas toujours de façon égale dans les territoires.

Chers amis les marcheurs, 40 ans après, malgré les ampoules aux pieds, les blessures et parfois la fièvre au corps, vous continuez de marcher. Vous entretenez encore le grand rêve d'une société plus juste, plus solidaire, plus fraternelle, plus imaginative. Malgré l'amnésie médiatique, votre marche est déjà dans les livres d'histoire. Transmettre cette histoire, c'est aussi susciter de nouveaux engagements pour notre jeunesse.

Alors, je vous laisse la parole, car vous êtes les mieux placés pour raconter cette histoire. Au nom du Conseil municipal de Villeurbanne, je vous adresse à nouveau nos remerciements pour votre action en faveur de l'égalité et de la justice. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. L'HAOUA.-** Bonsoir. Tout d'abord, je voulais remercier M. le Maire, M. Cédric VAN STYVENDAEL. Merci à Lotfi DEBBECHE, merci à Mathieu GARABEDIAN, merci à Mme Agathe FORT. Merci à tout le Conseil municipal. Merci aux services de la Ville. Merci à Mme Pauline LECLERE et Julie THUREL pour leur bienveillance et leur engagement par rapport au projet que nous avons déposé dans le cadre de la politique de la ville et des actions de commémoration (anniversaire, événement ; vous trouverez l'adjectif qui vous conviendra) de ces 40 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme, dont l'un des premiers slogans était « *halte aux tirs* » contre les violences sécuritaires et policières. Ne l'oublions jamais. Effet miroir, 1983-2023. Étonnant.

Toutes ces actions ont été déclinées très précisément par M. le Maire. Nous avons une exposition de photos, parce que j'avais un appareil photo, mais je n'étais pas le seul. Nous étions plusieurs photographes de la marche. Pour ces 40 ans, nous avons réussi à regrouper tous les photographes de l'année 1983. Ce sera une prochaine exposition au musée de l'immigration. Il y a un projet dans ce sens.

Merci à plusieurs associations qui nous ont aidés à monter toutes ces actions à Villeurbanne, mais pas que. Villeurbanne toujours en avance sur la question des discriminations, la question de l'engagement et la question de place de la jeunesse dans la maison mère, la maison commune. Je crois que le moment fort que nous avons vécu avec les portraits musicaux de l'association NECC de Vaulx-en-Velin a été magnifique. La web émission que vous avez réalisée en lien avec les services de la Ville. Il y a eu plus de 1 000 connexions. Ce sont de nouveaux outils pour toucher la nouvelle jeunesse, sur ces nouveaux engagements, car ils sont très importants, et il faut bien l'entendre. Les jeunes sont là, les jeunes existent.

Je voulais remercier aussi ce petit groupe un peu informel, qui a démarré en février dans cette maison mère. Merci à Sarah LEVIN, Ahmed BENFERHAT, Djamel ATTALAH, à Christian DELORME, et à Lotfi DEBBECHE. Nous nous sommes regroupés pour réfléchir à ce que nous allions faire. Et petit à petit, ce groupe s'est construit, bonifié, pour devenir

une coordination des 40 ans lyonnaise, qui elle-même s'est construite et bonifiée pour devenir une coordination régionale, qui s'est elle-même construite et bonifiée pour devenir une coordination nationale déclinée sur la région parisienne, la région marseillaise et la région lyonnaise, sans oublier la vallée de Saint-Étienne. Je sais qu'il y a une séparation entre Saint-Étienne et Lyon. Pas Villeurbanne. C'est le Croix-roussien qui revient.

Ce qui a aussi été très important, c'est la place des centres sociaux et leur implication. J'en suis ravi à titre personnel, car les quartiers populaires sont rentrés dans la maison mère. Ils y ont été merveilleusement accueillis. Et les marches convergentes ont été merveilleuses dans les échanges, les partages. Ce n'était pas que des jeunes. Il y avait des mamans, des papas, des personnes un peu plus âgées, dont je fais partie.

Merci enfin à tous les élus qui ont signé notre appel. Nous avons essayé de décliner la chose politique avec un minimum de consensus. Nous avons travaillé une charte qui a fait son petit bonhomme de chemin, et elle a été signée par plus de 190 élus sur toute la France, des députés, des conseillers municipaux. M. le maire l'a signée. Je l'en remercie au nom de notre collectif. Des figures nationales l'ont signée : Mme TONDELIER, plusieurs vice-présidents de départements, des conseillers municipaux, des acteurs du monde associatif, mais aussi des personnes de la société civile.

Enfin, je voulais avoir une pensée, au nom de notre collectif, pour ceux qui nous ont quittés : Farid LAZAR, René PELLETIER, Bouzid KARA, Jean COSTIL, Farid ARAR et Abdesatar DJEBALI. Ce sont des marcheurs qui nous ont quittés, des personnes qui ont beaucoup compté dans nos histoires de vie, nos parcours personnels et d'engagement.

Je n'oublie pas de remercier aussi des personnes qui ont lancé un appel à projets, des élus de la Métropole de Lyon. Béatrice VESSILLER est là. Je la remercie beaucoup, ainsi que toutes les équipes de la Métropole. Mais tu es aussi à Villeurbanne depuis tellement d'années. On se connaît depuis tellement longtemps.

J'ai sûrement oublié des personnes. Je voulais finir sur un mot. Hier, j'étais dans la Drôme, je suis allé aider un ami qui m'a appelé pour monter une section de la Ligue des droits de l'Homme, dans la Drôme. Aujourd'hui, la parole, l'engagement devient une nécessité absolue par rapport au tumulte que traverse notre pays. Je trouve qu'effectivement, il va falloir vraiment se retrousser les manches pour que l'engagement, la place des jeunes, car c'est de leur avenir qu'il s'agit, retrouve son sens dans la dimension politique. Nous sommes dans un Conseil municipal. C'est très important. En tout cas, il y a un besoin de parole, de fraternité et d'apaisement, de pouvoir se dire les choses sans violence, d'où qu'elles viennent.

Je suis ravi des mots que vous avez prononcés sur la question de la non-violence. C'est le fil rouge de la marche pour l'égalité et contre le racisme. Si la CIMADE et le MAN n'avaient pas été là, la marche n'aurait pas été aussi bien portée. Sans oublier la FASTI, dont je faisais partie à l'époque. Je remercie beaucoup Ahmed, Sarah LEVIN, qui est dans la salle, qui ont fait partie de la coordination lyonnaise. Je terminerai avec l'état d'esprit de notre collectif, qui n'empêche pas la prise de conscience et la clairvoyance. C'est une citation d'Albert Camus : « *Un jour, la nuance deviendra révolutionnaire.* » C'est tiré de *La Peste*. Merci à vous.

*(Applaudissements)*

**M. ATTALAH.**- Bonsoir, Monsieur Le Maire, merci. Monsieur Lotfi DEBBECHE, merci. Au Conseil municipal, merci de nous avoir invités ce soir à cette Maison, qui est aussi la maison de la République et la maison du peuple, pour parler de cette initiative qui a eu lieu il y a une quarantaine d'années, dans un climat que nous connaissons tous, les années 1980, où nous vivions une situation où les *Tontons flingueurs* avaient la force de loi avec eux, parce que tous les deux jours, un jeune français des anciennes colonies se faisait abattre, et c'était pratiquement naturel.

Aujourd'hui, 40 ans après, on retrouve des éléments d'il y a 40 ans. Des discours clivants, des discours qui fracturent cette société. Aujourd'hui, cette marche est un aiguillon pour rassembler les Français, parce que nous avons une République à défendre, en tous les cas ses valeurs. La République, c'est aussi la solidarité, la fraternité et l'égalité. Si l'on arrive à s'approcher un tant soit peu, tout proche, pas loin en tous les cas, parce que l'on sait que c'est utopique, les populations des quartiers populaires ont vraiment besoin de cette égalité.

Les discriminations que ces quartiers subissent aujourd'hui, tout le monde le sait, elles sont intersectionnelles. Ce n'est pas moi qui le dis, mais les chiffres et les études le prouvent aujourd'hui. Nous avons besoin de reconquérir ces populations en leur disant « *vous faites partie de la France* ». À bas ces discours qui vous montrent du doigt et vous font croire que vous n'êtes pas la France. La France est multiculturelle, qu'on la veuille ou pas. Aujourd'hui, la résurgence de ce discours, notamment dans le paysage audiovisuel français, met à bas notre République et participe à allumer le feu.

J'espère que demain, toutes ces bonnes volontés et forces diront « *non, nous voulons une France fraternelle, solidaire et égalitaire à toute sa population* ». Merci.

*(Applaudissements)*

**Mme BOUMEDIENE.**- Bonjour. Merci à M. le Maire et à vous de nous recevoir ce soir. Je suis désolée, je ne suis pas très à l'aise au micro. Je souhaiterais que l'on soit moins montré du doigt. Nous sommes un peuple de la terre, nous ne sommes pas des... Je suis un peu naïve dans mes paroles, mais j'essaie de croire en mon rêve, que la France finira par être notre pays, que l'on ne se sente pas rejeté.

Pourtant, je viens d'une petite ville où il ne se passe pas grand-chose, par rapport à Lyon ou Marseille. Mais de mon petit coin de l'Ardèche, je me sens quand même touchée par ce qui peut arriver dans des grandes villes ou des quartiers. Ce n'est pas normal qu'un enfant de neuf ans se ramasse une balle, parce qu'il joue et qu'il a fait trop de bruit.

Il y a des choses qui se passent et qui ne sont pas normales. À un moment donné, il faut dire stop. On est là, on essaie de garder cet esprit pacifique, c'est-à-dire garder notre calme, essayer de sourire, même si l'on nous fait la tête. Mais à un moment donné, cela va péter dans tous les sens. Et ce n'est pas ce que l'on souhaite. Ma mère, qui a 86 ans, regarde la télé, elle se sent française. Elle veut se faire enterrer ici. Que veut-on de plus ?

*(Applaudissements)*

**M. DELORME.**- Malika dit qu'elle n'est pas très à l'aise avec le micro, mais plus le temps passe, plus elle l'est, et dans dix ans, je serai mort et elle sera invitée à l'Assemblée nationale et fera un très beau discours.

Je ne vais pas répéter tous les remerciements que Farid a énoncés, je crois qu'il n'a oublié personne. En tout cas, je l'espère. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à vous tous, Mesdames et Messieurs les élus, de votre invitation.

Cette invitation a vraiment du sens pour nous. Ce n'est pas seulement une invitation un peu médiatique, spectaculaire de quelques instants, mais elle correspond, Farid l'a redit, à une longue histoire de l'engagement de la Ville de Villeurbanne dans la lutte contre les discriminations. C'est donc un grand remerciement à vous tous et à la Ville que l'on peut adresser. Je sais que l'on est tous d'accord sur cette dimension.

On marche toujours sur deux pieds, c'est mieux, mais on ne sait jamais bien quoi dire. Rien n'a-t-il changé ? Tout a-t-il changé ? Les deux sont vrais. Des événements d'aujourd'hui arrivent comme en miroir de ce que nous avons pu connaître il y a 40 ans. En même temps, la société française a incroyablement changé. Le peuple de France s'est diversifié d'une manière extraordinaire.

On aurait tendance à insister sur tout ce qui ne va pas. Il faut le faire, car il y a des choses à changer, à rectifier, avant que les catastrophes ne se produisent. En même temps, il y a des choses qui se passent bien. Je suis toujours émerveillé (je prends le métro souvent) de voir le climat de paix qu'il y a dans nos rames de métro. La diversité de la France est incroyable. Au plan générationnel, ethnique, social, peu importe les mots. Encore maintenant, un jeune homme qui manifestement (je ne veux pas faire un délit de faciès) avait une histoire dans l'immigration, a voulu me céder sa place quand il a vu le vieux monsieur que j'étais.

Il y a des moments où je suis plein d'espoir. Et il est important de cultiver cette espérance, on n'a pas le droit de désespérer. Et en même temps, il y a des choses terribles.

Ce qui nous frappe beaucoup... Vous allez dire que c'est un mot de curé, cela ne change pas. Je suis frappé et peiné de voir combien il y a un risque de déshumanisation dans notre société, de perdre toute empathie. C'est particulièrement vrai dans la classe politique. Je ne vais pas faire le vieux qui regrette le passé. Dans ma jeunesse, j'ai connu une classe politique, de gauche comme de droite, qui était marquée par les idéaux de la résistance et qui faisait preuve d'humanité dans la manière d'aborder les questions. Je pense à la réforme des prisons après la Libération.

Je pense aussi à cette carte unique de dix ans, qui a été l'un des résultats de la marche pour l'égalité. Elle a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1983. Peut-on imaginer aujourd'hui une loi favorable aux migrants qui serait votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale ? Pourquoi a-t-elle été votée ? Elle était portée par Georgina DUFOIX, ministre de la solidarité. C'est intéressant de voir qu'à l'époque, les lois sur l'immigration étaient portées par le ministre de la solidarité, et pas par le ministre de l'Intérieur. Ensuite, elle a été soutenue par des personnalités comme Simone VEIL et Bernard STASI. C'étaient des hommes et des femmes qui avaient une vraie culture d'humanité.

Je ne peux que souhaiter que l'on approfondisse cette culture de la fraternité, de l'humanité, et notamment en creusant la devise de la République sur la fraternité. Merci beaucoup.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE.**- Un immense merci à tous les cinq pour votre témoignage.

Nous allons maintenant commencer notre Conseil. Je lance un petit défi, sauf pour ceux qui ont monté l'exposition : retrouver le jeune homme qu'il était sur les photos. Le premier qui trouve vient me voir, on boira un coup ! Nous allons démarrer notre Conseil.

*(Applaudissements)*

*(Sortie des marcheurs à 17 h 34)*

**M. LE MAIRE.-** Un mot pour ouvrir ce qui sera le dernier Conseil municipal de l'année. D'abord, vous saluer chacune et chacun, saluer le public, qui est plus nombreux que d'habitude grâce aux élèves de Sciences Po, que nous accueillons avec plaisir, qui ont eu le temps de visiter l'Hôtel de Ville, d'échanger avec certains d'entre nous. Nous sommes ravis d'accueillir le public habituel aussi. Ne vous inquiétez pas, continuez à venir !

C'est le dernier Conseil municipal de l'année. C'est aussi le dernier pour Maxime JOURDAN, qui ne peut finalement pas être présent avec nous. J'avais prévu de le remercier, je le fais en son absence. Il doit quitter notre ville pour des raisons professionnelles, et également notre assemblé, puisque ses engagements et son éloignement ne lui permettent pas d'assurer le mandat. Merci à lui pour le travail réalisé notamment autour de l'assemblée citoyenne, qui est lancée et sur de bons rails.

Au total, nous aurons vécu une année marquée par de nombreuses crises de toutes natures, dont beaucoup ont eu un écho direct ou indirect dans nos débats. Nous le savons, nous vivons des temps difficiles, des temps de crispation, des temps d'urgence, des temps d'inquiétude, des temps de violence aussi. Dans cette assemblée, et au cours de cette année, nous avons fait des déclarations, des minutes de silence pour des victimes de catastrophes naturelles, à l'occasion d'émeutes urbaines, à propos de guerres interminables et d'actes terroristes abominables, de professeurs assassinés pour avoir eu le courage d'exercer leur métier. La liste complète serait trop longue et trop douloureuse.

Difficile d'être exhaustif, difficile aussi de mettre tout cela sur le même plan. Nous pouvons tout de même citer le contexte international, très préoccupant, de ces derniers mois. Une guerre qui s'enlise aux portes de l'Europe. Une annexion en bonne et due forme d'une région historique de l'Arménie par l'Azerbaïdjan. Une flambée de violences historique dans le conflit israélo-palestinien.

Comment ne pas songer aussi à la montée, qui semble inexorable, des périls populistes d'extrême droite. En Argentine tout récemment, mais aussi aux Pays-Bas, en Slovaquie, en Italie, en Hongrie, en Suède, aux dernières élections locales en Allemagne, on ne compte plus les pays où l'extrême droite a accédé ou est en passe d'accéder au pouvoir.

En France, nous en sommes toutes et tous conscients, nous ne sommes pas à l'abri de ces périls, loin de là. La polarisation de la société a rarement été aussi forte. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de déplorer ici que les paroles politiques qui avaient le plus d'audience, d'où qu'elles viennent, n'étaient pas celles qui allaient dans le sens de l'apaisement, de la mesure et du respect.

C'est l'occasion pour moi, une fois encore, de nous féliciter et de remercier chacune et chacun des membres de ce Conseil municipal. Vous avez, toutes et tous, le souci, dans vos interventions, de ne pas tomber dans l'outrance, la caricature, l'invective et les attaques personnelles. Certes, cela produit des débats peut-être moins théâtraux, moins vivants,

moins télévisuels, moins facilement résumables en un tweet. Je ne désespère pas que la nuance et la modération, un jour, puissent recueillir une oreille aussi attentive des citoyens et un écho aussi important des médias que toute forme de tapage et de gesticulation. Un jour, la nuance deviendra révolutionnaire, disait l'un des intervenants. Je vous assure que nous n'avons pas matché nos interventions. Il n'y avait pas beaucoup de choses écrites dans ce qui a été dit précédemment.

Dans le champ du dérèglement climatique, l'année écoulée n'aura pas apporté beaucoup de bonnes nouvelles non plus. Selon l'institut européen Copernicus, 2023 aura été l'année la plus chaude enregistrée sur terre depuis que les mesures existent : plus 1,4 degrés en moyenne de plus qu'avant l'ère industrielle. L'accord final de la COP28 signé hier nous laisse autant d'espoirs que d'interrogations sur ce qui sera réellement mis en œuvre.

Sur le front social, difficile, là aussi, de déceler des évolutions positives. Tous les récents indicateurs ont tendance à se dégrader, qu'il s'agisse du taux de pauvreté, de la situation des étudiants, des réfugiés, des enfants qui dorment dans la rue, des femmes victimes de violences.

Après la phase la plus critique de l'épidémie du Covid, nous nous sommes tous et toutes raccrochés à ce beau vers du poète allemand Hölderlin : « *Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve.* » Malheureusement, nous avons pu constater que les choses n'étaient pas aussi mécaniques et aussi simples que cela.

À notre échelle, dans ce Conseil municipal, cet exécutif, nous n'avons pas d'autre choix que d'agir et essayer. Je vous épargnerai la liste à la Prévert des réalisations. Je n'en ai choisi que quelques-unes qui se sont mises en place en 2023 et qui disent combien notre action municipale est ambitieuse et résolue.

En 2023, nous avons ouvert deux nouvelles écoles, mis en place une brigade du cadre de vie, inauguré une salle de spectacle de 1 000 places, la Rayonne à l'Autre Soie, ouvert une cuisine solidaire à l'Archipel, rénové entièrement l'orangerie de Chamagnieu, mis en place une zone 30 avec la Métropole dans toute la ville de Villeurbanne, lancé le grand projet urbain à Saint-Jean, signé le nouveau contrat local de santé, mis en œuvre plus de 15 projets issus du budget participatif, permis à l'association VIFFIL d'agrandir ses locaux, mis en place un accueil de loisirs le mercredi matin pour 2 400 enfants, lancé les travaux du futur quartier qui prendra place sur l'ancien site ACI, créé une deuxième entreprise à but d'emploi aux Brosses dans le cadre de « territoire zéro chômeur », permis à la SVU de s'engager dans un nouveau cycle de développement historique au service de notre ville, rénové le square de la Roseraie, inauguré deux nouveaux jardins partagés, ouvert un lieu ressources pour les associations.

Je m'arrête là. Il y aurait des dizaines d'autres projets et initiatives à citer, parfois de moindre envergure, mais c'est bien l'ensemble de ces projets qui permet de donner une cohérence, une force, une direction à notre action municipale. Action qui va se poursuivre, s'amplifier en 2024, avec un taux d'investissement qui s'annonce à un niveau record pour notre ville. Nous y reviendrons dans la délibération sur le budget.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cette déclaration liminaire sans évoquer la récente disparition de Gérard COLLOMB, Maire de Lyon et Président de la Communauté urbaine, puis de la Métropole pendant 20 ans.

J'entends ici et là que certains voudraient commencer à dresser des bilans, en distribuant des bons points, des mauvais points. Chacun a le droit de préférer le Gérard COLLOMB des Nuits Sonores, des Berges du Rhône, du renouvellement urbain de la Duchère, au Gérard COLLOMB, ministre de l'Intérieur, reprenant à son compte la théorie de l'appel d'air, ou passant une alliance de circonstance avec la droite locale entre les deux tours de l'élection en 2020.

À titre personnel, je ne me sens ni les compétences, ni l'âme d'un commentateur ou d'un historien, mais je crois aussi qu'il y a un temps pour tout. Je souhaitais donc ici rendre hommage tout simplement à un homme politique qui a dédié toute sa vie à l'engagement public, qui s'est battu pour sa ville avec la dernière énergie, qui a fait corps avec le territoire dont il était élu. Cela mérite le respect. Un homme politique qui s'est forgé une vision, qui a su mobiliser l'énergie et la méthode pour la déployer, un homme politique qui a laissé une trace, aussi bien dans l'urbanisme de sa ville que dans le cœur des Lyonnais et des grands-Lyonnais.

Nous avons toutes et tous participé à des minutes de silence, à des hommages pour certains aux obsèques. Aussi, je vous propose de lui dédicacer le morceau de musique que notre organiste préféré, Frédéric LAMANTIA, a retenu ce soir, qui est « *La quête* » de Jacques Brel, en vous rappelant quelques mots : « *Telle est ma quête, suivre l'étoile. Peu m'importe mes chances, peu m'importe le temps ou ma désespérance. Et puis lutter toujours, sans question ni repos, se donner pour l'or d'un mot d'amour.* » Nous dédicacerons donc cette quête à Gérard COLLOMB, l'amoureux de Lyon.

*Musique.*

**M. LE MAIRE.-** Merci, Frédéric LAMANTIA. Nous allons entrer dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je vais demander à M. GARABEDIAN de procéder à l'appel.

*M. GARABEDIAN procède à l'appel.*

**M. LE MAIRE.-** La feuille d'émargement va circuler. Je vous annonce la date du prochain Conseil municipal : le 12 février prochain, à 17 heures, à l'Hôtel de Ville. Nous allons commencer par l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 novembre 2023.

S'il n'a pas de question, je vais mettre cette approbation aux voix. Approuvé.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

**- Adopté à l'unanimité -**

**1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions ? Je mets donc ce rapport aux voix. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

*(M. Yann CROMBECQUE donne pouvoir à Mme Agnès THOUVENOT.*

*Mme Emilie PROST donne pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM.)*

**- Adopté à l'unanimité -**

**2. MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** M. Jonathan BOCQUET rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Cela n'appelle pas de commentaire particulier ?

**M. BOCQUET.-** Non.

**M. LE MAIRE.-** Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

*(M. Yann CROMBECQUE donne pouvoir à Mme Agnès THOUVENOT.*

*Mme Emilie PROST donne pouvoir à Mme Sabrina BENHAIM.)*

**- Adopté à l'unanimité -**

**3. BUDGET PRIMITIF 2024 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je vais laisser M. Jonathan BOCQUET, adjoint en charge des finances, le présenter. Permettez-moi d'en dire un mot au préalable.

C'est un budget à mi-mandat, qui est marqué par les effets à plein des dynamiques engagées depuis 2020, notamment en matière d'investissement, dans un contexte économique et financier qui a beaucoup évolué au cours des trois premières années de la mandature.

Le niveau des dépenses d'équipements témoigne du très fort volontarisme de ce mandat : près de 86 millions d'investissements en matière d'équipement sur ce budget. C'est supérieur de 10 millions aux crédits inscrits au BP 2023. Il atteint donc un niveau exceptionnel, près du double de la moyenne annuelle sur le précédent mandat, qui était de 45 M€ environ.

Cette politique ambitieuse d'investissements concerne toutes les politiques publiques, différents types d'interventions sur le patrimoine municipal et sur l'espace public, que ce soit la création de nouveaux équipements (crèches, groupes scolaires, complexes sportifs, médiathèques, cinémas), la réhabilitation d'équipements publics existants, la rénovation énergétique des bâtiments publics. Je pense notamment, pour l'année 2024, à la MJC. La création et le réaménagement de parcs et d'espaces végétalisés. Nous y reviendrons dans les rapports suivants, notamment le parc Gisèle Halimi, ou la végétalisation et le parc à l'arrière de la salle Raphaël de Barros.

Cet effort exceptionnel en matière d'investissements vise à développer l'offre de services publics pour répondre aux besoins d'une population qui continue à augmenter. Il s'agit également de remettre à niveau des équipements parfois vieillissants pour améliorer le confort d'usage et les adapter aux évolutions des pratiques et des attentes. Une partie importante de ces dépenses d'investissements s'inscrit également dans la mise en œuvre de la transition écologique par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

En complément de ces grands projets, l'effort d'investissements de la Ville porte également sur l'entretien et la maintenance de nombreux équipements municipaux. À noter que ce budget 2024 intègre exceptionnellement en investissements les opérations comptables liées

à l'opération de recapitalisation de la SVU sur laquelle nous nous sommes prononcés lors du dernier Conseil municipal.

Ce niveau important des dépenses d'équipement impacte mécaniquement le niveau des dépenses de fonctionnement de la Ville, et ce à deux niveaux. D'abord, les nouveaux équipements et surfaces supplémentaires génèrent un coût de fonctionnement supplémentaire. Et le recours à l'emprunt pour financer l'effort d'investissements produit, dans un contexte de taux élevés, des charges financières qui s'imputent en section de fonctionnement. Celle-ci augmente de 1,6 M€ au BP 2024.

À cette augmentation des dépenses de fonctionnement liée au développement de l'offre d'équipement public s'ajoutent, au BP 2024, les effets de l'inflation et leur corollaire en termes de revalorisation de la rémunération des agents publics. Pour la deuxième année consécutive, certains postes connaissent des niveaux d'augmentation particulièrement élevés. C'est notamment le cas des dépenses de fluides, qui augmentent de 30 %, soit 2 M€ dans le cadre du renouvellement de certains de nos marchés. Et plus largement, les charges générales connaissent une augmentation de près de 10 %. En matière des ressources humaines, je l'ai évoqué sur l'évolution du point d'indice, cela représente en 2023 près de 2 millions de dépenses supplémentaires au budget 2024.

Le budget 2024 intègre également le lancement d'actions nouvelles, ainsi que le déploiement d'actions engagées précédemment : l'ouverture de la crèche Helen Keller à La Soie, la nouvelle MSP à La Rayonne L'autre Soie, l'agrément d'un nouveau centre social à Croix Luizet, mais aussi la nouvelle équipe de médiation sur le quartier Saint-Jean. Le retour des grands rendez-vous culturels, avec la Fête du livre jeunesse, une nouvelle édition du festival Les Invités en juin.

Et également la poursuite d'actions volontaristes relevant des priorités de notre mandat en matière de transition écologique, avec la finalisation du passage à l'inox de l'ensemble de la restauration municipale, le lancement d'universités populaires des transitions, le déploiement d'un nouveau contrat local de santé, la stratégie d'accès au droit et la carte de citoyenneté locale, ou encore de sécurité, avec l'augmentation des effectifs de la police municipale qui se maintiennent.

En fonctionnement comme en investissement, le contexte économique ne doit pas nous contraindre à stopper la dynamique de projets mise en œuvre depuis le début de ce mandat. Cela étant, il est de notre responsabilité de modérer l'augmentation des dépenses de fonctionnement, afin notamment (nous l'avons toujours affirmé) de préserver la capacité d'autofinancement et de limiter le recours à l'emprunt. C'est l'objectif qui a été fixé pour la préparation de ce budget. Plusieurs enveloppes de dépenses ont ainsi été revues à la baisse pour s'ajuster à la réalité de leur consommation, mais aussi, pour certaines, dans le cadre d'une ré-interrogation des dispositifs qu'elles financent. C'est le cas en matière de prestations, de masse salariale, mais aussi des enveloppes de subventions.

Enfin, les effectifs de la Collectivité sont stabilisés. Ce travail fin d'ajustement permet de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à plus 4,2 %, soit plus 6,7 M€. Cet ajustement est d'autant plus nécessaire que la dynamique de nos recettes de fonctionnement n'est pas corrélée à l'augmentation des coûts. Et si le produit des services progresse, sous l'effet notamment des évolutions tarifaires réalisées en 2023, celui des droits de mutation

diminue dans le contexte d'atonie du marché immobilier. Les subventions perçues par la Ville augmentent de 1,6 %, les dotations de l'État de 3,6 %.

Afin de consolider notre capacité d'autofinancement au regard de notre effort en investissements, nous avons donc dû nous résoudre à augmenter le taux de fiscalité locale de 10 %. La mobilisation de ces différents leviers permet de dégager une épargne brute de 28,27 M€, soit un taux d'autofinancement brut de 14,7, en augmentation sensible par rapport au BP 2023, à 9,7. L'emprunt d'équilibre prévisionnel s'établit donc à 42 millions pour 2024.

Ce budget est donc à la fois un budget très ambitieux, mais aussi un budget de responsabilité. Responsabilité à court terme, car il poursuit l'effort engagé pour adapter l'offre d'équipements et de services publics aux besoins de la population villeurbannaise, et plus largement, pour adapter la ville aux enjeux présents, en termes de changement climatique, de sécurité et de cadre de vie. Mais aussi responsabilité pour l'avenir, car il mobilise tous les leviers pour contenir l'augmentation de l'endettement et préserver en cela des marges de manœuvre à moyen et à long termes.

Je laisse la parole à M. l'adjoint aux finances, que je remercie, avec l'ensemble des services et des élus mobilisés autour de lui, pour le travail, qui a été difficile, mais qui a été mené à ma plus grande satisfaction, hormis la question de l'augmentation des impôts, mais cela fait partie des décisions que nous avons dû prendre.

**M. BOCQUET.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, le budget 2024 se fonde sur les intentions politiques de notre majorité, que je résumerai en deux points : un effort de consolidation de nos politiques publiques dans un contexte extrêmement contraint pour les collectivités, et une normalisation du budget municipal après trois ans d'efforts conséquents de rattrapage sur les moyens humains et sur les équipements publics.

2024 est donc dans la droite ligne de notre stratégie de mandat, un budget de transition au service des transitions. Avant de présenter les chiffres, je voudrais tirer un coup de chapeau à la direction des finances, qui a, cette année, tout à la fois assuré le passage à la norme comptable M57, tout en changeant de logiciel, ce qui n'est pas une mince affaire, et a réussi malgré cela à être dans les temps pour la présentation budgétaire au mois de décembre. Ceux qui connaissent le fonctionnement des collectivités savent à quel point c'est extrêmement précieux pour les services de savoir sur quel budget ils pourront compter pour l'année suivante.

Les grands équilibres vous seront présentés, comme d'habitude, à l'aide d'un diaporama. On peut voir un budget à hauteur de 264 M€, dont les grands équilibres sont les suivants. Les recettes de fonctionnement sont estimées à hauteur de 192,8 M€, soit une hausse de 10,3 %. Et les dépenses de fonctionnement à 164,5 M€, soit une hausse de 4,25 %. Cela nous permet de dégager une épargne brute de 28,27 M€, soit un taux d'autofinancement de 14,6 %.

En investissements, l'année 2024 sera marquée par un nouveau record, car nous projetons 99 M€ financés pour partie par l'emprunt. Notons tout de même à cet égard que les emprunts prévisionnels sont plus bas qu'en 2023 grâce à l'amélioration de notre autofinancement. Nous bénéficierons aussi de diverses recettes d'investissements, à hauteur de 28,6 M€, avec tout de même ici une précision nécessaire, mais déjà faite par M.

le Maire, à savoir l'inscription de l'opération de recapitalisation de la SVU, qui a un impact fort sur les chiffres 2024.

Les dépenses de fonctionnement intègrent pour 98,5 M€ les charges de personnel, en hausse de 2,3 %, et pour 35,6 M€ les charges à caractère général, en hausse de 10,65 %. Cette hausse très importante s'explique en grande partie par le contexte inflationniste. Sur les fluides, nous notons une hausse de 29 % des coûts. Sur une seule année, c'est 2 M€ de plus.

Au-delà de l'énergie, l'inflation touche toutes les charges. Nous pouvons évoquer les charges de maintenance, plus 31 %, les locations immobilières, plus 18 %, les frais assurantiels, plus 7 %, ainsi que ceux touchant l'approvisionnement de la cuisine centrale, dont l'augmentation est certes très variable, mais en moyenne à hauteur de 4 %.

Quand vous voyez l'ensemble de l'effet de l'inflation, vous pouvez mesurer la maîtrise de la Ville sur l'augmentation globale des charges.

Sur le chapitre RH, qui progresse en volume, on a, pour les explications, d'un côté les mesures prises par le gouvernement, qu'il revient comme toujours à la Ville de financer, et les effets mécaniques de l'autre côté (on pense notamment au glissement vieillesse technicité), qui viennent s'ajouter à l'ensemble des mesures sociales de notre majorité, que j'évoquerai tout à l'heure. On a le point d'indice, mais aussi les mesures prises en faveur des catégories B et C, et les effets en année pleine des créations de postes.

Un autre poste qui connaît une croissance importante, ce sont les charges financières. Certes, elles ne représentent que 1,63 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, mais on voit qu'elles ont été multipliées par 2,5 par rapport au BP 2023. C'est dû à la fois à la hausse des taux d'intérêt et à l'augmentation de l'encours de la dette. Cela nous amène à une vigilance sur la croissance de l'encours de la dette.

L'inscription au BP 2024 intègre l'encours des emprunts conclus et encaissés et anticipe l'emprunt de fin d'exercice. Nous l'avons estimé à environ 25 M€, mais cela pourrait être moindre au final.

C'est l'un des éléments qui nous a conduits à actionner le levier fiscal, compte tenu de cette très forte augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers. C'est aussi ce qui nous conforte dans le choix que nous avons fait d'un investissement massif dès le début de mandat, au moment où les taux nous étaient plus favorables. Et nous serons évidemment très attentifs à leurs évolutions.

Sur la diapositive suivante, on peut voir la ventilation par secteur, la répartition par politique publique. Les équilibres bougent assez peu globalement. Priorité est laissée à l'éducation, pour un tiers de notre budget. Puis la vie sociale, sportive et culturelle, près de 30 %, et la petite enfance, à 10 %. J'évoquais tout à l'heure la masse salariale. Avec une augmentation de 2,3 %, force est de constater sa parfaite maîtrise. Après trois années d'efforts conséquents sur le renforcement des équipes, on peut même noter que sa part dans l'ensemble des dépenses reste stable et passe même symboliquement sous la barre des 60 %, ce qui montre que les dépenses les plus structurelles, à savoir la masse salariale, sont tout à fait maîtrisées.

Dès 2020, nous avons annoncé un besoin de renforcement des moyens de la Collectivité, convaincus que certains services étaient sous-dotés, parfois en tension, voire en fragilité. Et en plus, nous étions porteurs d'un plan de mandat extrêmement volontariste qui exigeait les moyens de ses ambitions. Nous avons procédé en trois ans à 250 créations de postes, et nous estimons aujourd'hui que nous pouvons stabiliser nos effectifs. Ces choix nous permettent même d'ajuster les enveloppes de remplacements et de mieux les piloter. Arrivent par ailleurs aussi à leur terme les contrats de projet, dont nous avons annoncé qu'ils n'avaient pas vocation à durer dans le temps une fois l'ambition effectuée.

Enfin, j'ai évoqué les mesures sociales défendues par Olivier GLUCK au sein de notre majorité, autour notamment d'une enveloppe de régimes indemnitaires, de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, qui n'était pas obligatoire, et de l'octroi en 2024 de cinq points d'indice.

À propos des recettes réelles de fonctionnement, la fiscalité directe demeure le poste le plus important. Le produit global de contribution directe est estimé à 88 M€, auquel s'ajoute la compensation, estimée à 36 M€. Au final, le produit de cette fiscalité directe locale pourrait atteindre 124 M€. Je rappelle que la hausse des taux uniforme de 10 % génère 8 M€ supplémentaires de recettes.

Le reste des dotations est globalement inchangé. Le produit des domaines est en hausse légère, en partie due à l'inflation, impactée sur une partie de la facturation des prestations et services municipaux. On note la diminution des droits de mutation, crise immobilière oblige. Elle est inférieure à 7M€ ; c'est une perte sèche pour la Ville de 2 M€.

Sur l'évolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement, je rappelle que les principales dotations ont diminué de 21 % entre 2014 et 2023, soit 5,3 M€ de financement en moins pour assurer l'exercice de compétences transférées par l'État. On voit que les dotations de la Ville restent néanmoins en augmentation, avec une évolution moyenne de 3,61 %, pas tout à fait à la hauteur ni de l'augmentation de la population, ni de l'inflation.

Sur la diapositive suivante, on voit l'historique des dépenses d'équipement. On voit nettement la moyenne supérieure aux investissements antérieurs. Une moyenne qui tend vers les 55 M€ pour ce mandat, après une moyenne à 40 M€ pour le mandat précédent.

Vous voyez ensuite le poids de l'effort municipal en matière de transition écologique. Sur 2024, c'est 7,6 M€ de réhabilitation thermique, d'optimisation énergétique des bâtiments, à quoi nous pourrions rajouter l'ensemble des investissements liés à la végétalisation, aux aménagements durables que nous mettons en œuvre dans l'espace public, à la dés-imperméabilisation, ou encore les soutiens financiers que la Ville apporte à la réhabilitation du parc privé de logements.

La répartition par secteur sur l'investissement montre la part de ces aménagements sur l'habitat, le transport et l'environnement : plus d'un tiers de nos investissements. Viennent ensuite les écoles, puis le sport et la culture.

Pour financer ces investissements, compte tenu des surcoûts de fonctionnements évoqués, largement présentés lors de la déclaration d'orientation budgétaire, il nous fallait retrouver des marges de manœuvre, dans un contexte qui était imprévisible en 2020. Nous avons donc choisi d'actionner le levier fiscal, avec une hausse uniforme à hauteur de 10 %, donc 8 M€ supplémentaires sur le produit total. Ces 8 M€ sont loin de compenser le phénomène

que j'ai rapidement évoqué tout à l'heure, éloquent sur ce graphique : le désengagement de l'État sur les dotations et compensations. Nous aurions dû gagner 5,6 M€ si les dotations avaient suivi l'inflation. À la place, nous avons perdu 5,3 M€. Un différentiel de 11 M€ en moins de dix ans.

Nous avons pourtant une augmentation des dépenses, d'énergie notamment. Ce graphique est à l'image de l'ensemble des marchés que porte la Ville. Augmentation de plus de 4 M€, doublement en 10 ans. On voit bien le décalage entre le soutien de l'État les moyens donnés aux Collectivités, et ce qu'elles doivent supporter. Ce graphique est fait sur une prévision des factures, et non des consommations qui, elles, diminuent, puisque nous réduisons nos consommations dans un plan de sobriété : à l'instar des ménages, nous chauffons de moins en moins, mais payons de plus en plus.

C'est sur cette base que nous proposons le budget 2024. Budget de stabilisation sur le fonctionnement, après trois années de mandat où nous avons renforcé nos moyens et consolidé l'action publique. Budget à forte ambition sur l'investissement, pour répondre aux besoins des habitants, en équipements publics, en services publics, et réponde en particulier à l'urgence de transition écologique.

Je vous remercie. Je répondrai à toutes les questions autant que possible.

**M. LE MAIRE.-** J'ai deux demandes d'intervention. La première est une intervention groupée pour l'ensemble des groupes de la majorité. Mme Agnès THOUVENOT a la parole.

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le rapporteur, chers collègues, je ne vais donc pas paraphraser les propos de M. le Maire en introduction et l'exposé de M. le rapporteur, qui viennent de présenter, de manière quasi exhaustive, les grandes lignes de ce budget 2024. Je retiendrai trois grandes idées pour les groupes de la majorité.

Tout d'abord, une méthode. Je ne ferai pas de long discours sur la méthode. C'est bien un travail collectif qui a permis de présenter ce budget devant le Conseil municipal. Une méthode faite de collectifs budgétaires, de conseils d'adjoints, d'allers-retours entre services et élus, pour dresser les grandes lignes de ce budget 2024, et selon le principe de subsidiarité, laisser aux adjoints et aux services concernés le choix des actions à préserver, à renforcer, à réduire.

Nous sommes donc bien loin de ce qui se passe à l'Assemblée. Il n'y a pas de 49.3.

Bien sûr, l'exercice a été difficile. Il ne serait pas honnête de prétendre le contraire. Le contexte inflationniste, l'explosion des coûts de l'énergie, l'augmentation sans précédent des taux d'intérêt, ont contraint encore plus l'exercice municipal. Nous le savons, gouverner, c'est choisir, alors nous avons choisi.

C'est mon deuxième point. Nous avons choisi de ne pas réduire les services publics, les services à tous les publics, les services pour les populations les plus fragiles, les plus modestes, pour les enfants, pour la jeunesse. Nous continuons à porter des choix ambitieux en matière d'éducation, de santé, de développement social. La recherche de l'égalité et de la justice sociale constitue le fil conducteur de notre action municipale. Le Covid et le confinement généralisé ne sont pas si loin.

À cette époque, une partie du personnel politique et de la population redécouvrent les bienfaits de l'intervention publique, quoi qu'il en coûte. À Villeurbanne, nous savons

historiquement combien le service public est nécessaire et précieux. Nous ne l'avons pas découvert à ce moment-là. Mais près de quatre ans après le début de la crise sanitaire, nous savons combien certaines populations restent fragiles et doivent être soutenues par l'action municipale, y compris pour leur survie.

Notre budget est donc pétri de ces questions sociales, de ces enjeux de justice sociale, de ces défis de l'égalité territoriale. Je prendrai quelques exemples du budget 2024 qui illustrent pour nous cette priorisation.

En janvier, l'ouverture de la maison de service public, dans le quartier de La Soie, pour garantir un accueil de qualité aux habitantes et habitants des Brosses, de Bonneville, de La Soie, pour des formalités administratives, des permanences de santé, des permanences associatives du conseil de quartier. C'est l'intensification de la lutte contre la fracture numérique. C'est le travail sur le nouveau contrat de ville et l'investissement financier de la Ville pour soutenir des acteurs associatifs qui interviennent dans les quartiers populaires, dans l'accès aux loisirs, l'offre éducative et l'accompagnement des personnes privées d'emploi. C'est l'ouverture de l'équipement petite enfance à La Soie, malgré les difficultés de recrutement. C'est le soutien aux politiques de jeunesse, avec la mission locale, la maison de quartier des Brosses, l'accompagnement au stage de troisième.

À Villeurbanne, plutôt que de faire des stages pour des parents qui seraient défaillants, nous proposons aux jeunes et à leurs parents des solutions concrètes. C'est le déploiement du projet éducatif de territoire, avec des animations de qualité les mercredis matin, et une tarification sociale entièrement revue sur les temps périscolaires. Nos réponses sont multiples et s'inscrivent dans des politiques publiques diverses, conduites soit en régie, grâce au talent et à l'investissement des agents municipaux, soit avec des partenaires associatifs ou institutionnels.

Les subventions aux associations représentent près de 23 M€ pour 2024. Un investissement financier à la hauteur du rôle de l'action que les associations mènent au quotidien, partout dans la ville. Initiatrices d'actions et d'activités sociales, relais de politiques publiques ou défricheurs de solutions nouvelles face aux défis sociaux et environnementaux, les associations constituent un terreau des solidarités et un creuset extrêmement précieux de l'engagement citoyen, et donc, de notre démocratie.

C'est donc un budget de cohésion que nous présentons. Cohésion au sens de son étymologie : attachement, attaché avec. Attachement, parce que nous sommes convaincus que les dépenses en faveur de la justice sociale sont les conditions pour que notre corps social ne se disloque pas entre ceux qui, par leur héritage et leur condition sociale de naissance, réussiraient par eux-mêmes, et ceux laissés au bord du chemin, parce qu'en situation de pauvreté, de handicap ou subissant des discriminations.

Attachement parce que nous sommes convaincus que pour les fonctionnaires, qui font l'action publique, pour qu'ils restent attachés au service public, il faut que certaines conditions soient réunies, et notamment pour la reconnaissance de leur travail, au travers de leur niveau de rémunération, leurs conditions de travail, leurs avantages sociaux. C'est le sens de l'augmentation du budget de l'action sociale pour les personnels. C'est le sens des mesures statutaires relatives aux catégories B et C. C'est le sens des bonifications du point d'indice.

Attachement aussi parce que nous sommes attachés à nos partenaires. Nous sommes convaincus que la Ville n'est pas en mesure de répondre seule aux défis qui sont face à elle. Les engagements financiers de ce budget complètent des financements qui proviennent de l'État, de la Métropole, de la CAF, de la Banque de territoires. Ces financements permettent d'accompagner cette alliance au service de l'intérêt général, les habitantes et habitants, les associations, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, des sociétés d'économie mixte comme la SVU, comme les pompes funèbres intercommunales, comme la SEGAPAL, ou des syndicats intercommunaux.

Après la méthode et les dépenses en faveur de la justice sociale, je prendrai notre politique d'investissements. Nous avons fait le choix, dans un contexte économique complexe, du maintien d'un niveau d'investissements important et d'une fiscalité adaptée à la hauteur des enjeux qui nous sont posés. Avec 33,4 Md€ de dépenses d'investissements effectués par l'échelon communal, ces dernières représentent 2 % du PIB national. Nous le savons, les effets à court terme des investissements publics sur l'activité économique sont réels. Et sur les moyens et long terme, elles permettent d'améliorer l'emploi, les conditions de vie des ménages et la qualité de l'environnement.

À Villeurbanne, pour 2024, c'est près de 86 M€ de dépenses d'investissements qui sont programmés. Jonathan BOCQUET l'a souligné, c'est colossal, et nous l'assumons. D'autant plus en cette période, à l'heure où toute l'économie risque de se gripper, où l'immobilier est en crise, où le chômage commence à remonter, la commande publique tire l'économie locale, soutient les innovations et garantit la qualité du service public de demain.

Alors oui, pour financer ces investissements, nous devons disposer de recettes. Or, le mode de financement des collectivités locales est de plus en plus inadapté. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la Cour des Comptes, dans son rapport de mars 2023. Je cite : « *En substituant des fractions de fiscalité nationale sur lesquelles les Collectivités territoriales ne disposent pas de pouvoir de taux, à des recettes de fiscalité locale, les différentes réformes ont retiré des marges de manœuvre colossales aux Collectivités.* » Oui, nous le savons, construire des équipements, les rénover, adapter la ville au changement climatique, tout cela a un coût.

Certes, les annonces de l'État au congrès des Maires auraient pu être rassurantes, avec l'annonce de quelques millions supplémentaires, notamment dans le cadre du fonds vert, mais la réalité comptable dit tout autre chose. En effet, si l'on cumule tous les cadres de dotation pour les investissements des Communes, les crédits de paiement du projet de loi de finances 2024 baissent de 4 % au niveau de l'État. C'est donc devant cette réalité que la Ville a décidé d'augmenter la part de la taxe foncière de 10 %. Cette hausse permettra de compenser l'augmentation des taux d'intérêt et la hausse des coûts de construction, pour continuer à rénover et préparer l'avenir.

Enfin, je terminerai cette intervention sur les enjeux du financement de la transition écologique. Alors que la COP 28 s'est achevée hier matin, nous pouvons saluer qu'enfin, les défis environnementaux, aussi abyssaux soient-ils, commencent à être partagés, y compris pour les pays producteurs de pétrole. Bien sûr, il faut rester prudent. Ce Conseil municipal n'est pas le lieu pour débattre de l'efficacité ou non des COP, mais notre système de financement public, et plus généralement le système financier international, n'a pas encore pris la mesure des changements systémiques qu'il faut opérer.

Dans le contexte national, nous pouvons souligner deux éléments. Le gouvernement a annoncé certes des fonds supplémentaires avec le fonds vert, mais ils restent peu lisibles, et sans direction. Ils sont faits d'appels à projets, opportunités sans cohérence globale, qui ne cessent d'être renouvelées. Je ne peux faire que miennes les recommandations du rapport d'information du Sénat du mois de juillet à ce sujet. Je cite : « *Pour planifier à la hauteur des enjeux, il faut que l'État développe un volet financier pluriannuel, pour garantir une visibilité aux Collectivités* ».

Nous le savons bien à Villeurbanne, il nous faut de la visibilité pour planifier les investissements. Aujourd'hui, il faut avoir réalisé toutes les études pour déposer un dossier de demande de subvention, sur lequel le niveau de participation n'est jamais garanti. Il faut changer la méthode, garantir un socle de subvention bonifié selon la robustesse écologique de l'opération. Au-delà des Collectivités, ce changement de méthode permettra à la filière économique de structurer les innovations, de changer d'échelle. Les secteurs économiques attendent cette commande publique qui a l'atout, dans le contexte économique actuel, d'être contracyclique.

Le deuxième point concerne la dette pour financer ces investissements. Si la volonté politique est là, les outils financiers et comptables ne sont pas suffisants. Il faut que les Collectivités puissent isoler, dans les ratios d'endettement, la part de la dette permettant de financer des investissements en faveur de la transition écologique. Aujourd'hui, les ratios d'endettement sont mis sur le même plan pour rénover thermiquement un gymnase et pour financer une construction classique, sans engagement environnemental particulier.

Jonathan BOCQUET l'a rappelé, les efforts financiers de notre Collectivité seront colossaux en 2024 : plus de 21 M€ dédiés à la transition écologique, 7 M€ pour le sport, 9 M€ pour la création de parcs, sont 4 M€ pour acheter les fonciers, 4,7 M€ pour rénover les écoles, 600 000 € pour changer la flotte automobile, 400 000 € au titre du budget participatif. Et des lignes qui peuvent apparaître modestes, mais qui sont bien nécessaires pour poursuivre, par exemple, les études afin de créer des boucles locales d'autoconsommation à partir de l'énergie solaire.

Les dépenses nécessaires pour désimperméabiliser, pour dépolluer, pour planter massivement sont des investissements indispensables pour que nous puissions continuer à vivre à Villeurbanne où il pourra faire, en 2050, 2060, peut-être 50 degrés.

Alors que nous venons de passer à une nouvelle norme comptable, la M57, qui rend lisible la soutenabilité financière de la Collectivité, nous pouvons regretter (ce n'est pas un reproche, ni à l'administration municipale, ni à mon collègue, ils n'y sont pour rien) que celle-ci ne prenne pas en compte ni les limites planétaires, ni la santé des femmes et des hommes qui habitent cette planète. Il faut de toute urgence combiner, dans les modèles économiques des Collectivités, la soutenabilité financière, la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale. Ce n'est pas avec le budget 2024 que nous changerons les normes comptables internationales, mais à notre échelle, nous pouvons et nous voulons porter ce plaidoyer.

C'est bien avec fierté et engagement que l'ensemble des groupes de la majorité voteront ce budget primitif. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Par équité de traitement, vous aurez bien sûr la possibilité de dépasser un peu les 10 minutes pour le groupe des Progressistes, d'autant que vous allez faire, si j'ai bien compris, une intervention paritaire. Deux intervenants sont annoncés : Mme Sabrina BENHAIM et M. Prosper KABALO.

**Mme BENHAIM.-** Monsieur le Maire, chers collègues, encore une fois, vous faites le choix de maintenir les dépenses à un niveau élevé. Depuis trois ans maintenant, nous faisons le constat des dépenses qui explosent à Villeurbanne. Nous avons toutefois alerté à maintes reprises sur la dérive que cela pouvait avoir et sur la nécessité de se réserver des marges de manœuvre.

Car qui dit dépenser dit financer. Les recettes de fonctionnement sont conséquentes : plus de 192 M€, en augmentation de 10,30 %. Qui plus est, pour 2024, vous bénéficiez de recettes complémentaires : plus 5 M€ avec la cession d'actifs sur l'opération de la SVU. Plus 7,5 M€ avec l'augmentation des bases nationales des impôts. Soit 12,5 M€ de recettes supplémentaires.

Alors certes, vous pourrez rétorquer que le coût de l'énergie a augmenté de manière exceptionnelle, comme vous l'avez fait. Mais la hausse pour l'ensemble des fluides (eau, gaz, électricité, chauffage et combustibles) représente moins de 2 M€. À titre de comparaison, cette dépense représente 0,7 % du budget général.

Retranchez le coût supplémentaire de l'énergie, cela vous laisse donc une marge de manœuvre de 10,5 M€, mais cela ne vous suffit pas. Vous allez souscrire à nouveau des emprunts : 42 M€ d'emprunts d'équilibre. Avec les taux d'intérêt qui augmentent, la dette court cher. Au BP 2024, ce sont donc 2 690 000 € qui serviront uniquement à rembourser les intérêts de la dette. Mais cela ne vous suffit pas.

Vous faites donc également le choix de ponctionner le portefeuille des Villeurbannais, en dépit des promesses de campagne et en dépit de vos affirmations répétées en Conseil municipal. Vous ajoutez donc une augmentation de 10 % de la taxe foncière. Cette augmentation est un mauvais coup porté aux Villeurbannais, alors que l'inflation et la crise de l'énergie pèsent sur les ménages et que le pouvoir d'achat est la première préoccupation des Français. C'est une double peine pour les Villeurbannais. Et 8 M€ de recettes supplémentaires pour la Collectivité. Mais cela ne vous suffit pas.

C'est aussi le coût des services publics que vous allez augmenter en 2024. Comme nous allons le voir dans les délibérations à venir, droit des places des marchés des forains, plus 6 %. Droit d'occupation commercial du domaine public, plus 6 %. Prix des repas au Restotem, plus 7,1 %. Piscine, plus 17 % pour les Villeurbannais pour le ticket individuel. Mais cela ne vous suffit pas.

Vous dites n'avoir pas choisi de réduire les services publics, mais vous avez choisi de réduire les subventions aux associations. Globalement, moins 2,5 %. Vous continuez d'assurer que vous souhaitez maintenir une bonne santé financière de la Ville pour le prochain mandat, quelle qu'en soit la majorité, mais toutes vos décisions semblent dire l'inverse. Il y a un levier que vous n'avez jamais touché : celui de l'anticipation et de la prudence. Résultat des courses : alors que nous avions une commune qui, de votre propre aveu, était bien gérée et pouvait encaisser une hausse des dépenses, vous voilà à devoir augmenter les impôts locaux, et pas qu'un peu : 10 %. C'est tout de même cocasse quand

vous nous affirmiez à chaque temps budgétaire que notre situation est bien meilleure que celle de toutes les autres collectivités de même strate.

Finalement, et malgré les projets 2023 évoqués par M. le Maire, quel est le ressenti pour les Villeurbannais. La ville est-elle propre ? La ville est-elle sécurisée ? La qualité de vie est-elle bonne ? Ce sont donc les Villeurbannais qui vont payer les pots cassés.

Je passe la parole à Prosper KABALO

**M. KABALO.-** Merci, Madame BENHAIM. Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, compte tenu du peu de sérieux avec lequel vous gérez les finances de la Ville, nous aussi, ce soir, nous serons un peu moins sérieux, quoi que. D'ailleurs, ce soir, je serai plutôt compteur que comptable. Je commencerai mon propos par un proverbe qui en dit long sur les années budgétaires à venir : *« Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. »* À force de s'obstiner dans les mêmes erreurs, on en subit les conséquences.

Malheureusement, les conséquences de votre gestion, ce sont les Villeurbannais qui les subissent. Je ne m'éterniserai pas sur une batterie de chiffres pour illustrer mon propos, quelques-uns suffiront. Le plus frappant évidemment, l'augmentation de la fiscalité. Plus 10 % pour la taxe foncière. À lui seul, il suffit pour prouver votre obstination à vouloir réaliser vos projets sans en avoir les moyens.

Monsieur le maire, permettez-moi de vous lire. Procès-verbal, Conseil municipal du 16 décembre 2021. Sur une question de notre groupe, *« Qui va payer ? »*, votre réponse : *« Encore une fois, à juste titre, vous vous inquiétez en vous disant « qui va payer tout cela ? ». Est-ce que ce seront les impôts ? Je le redis ici, j'en ai fait un engagement de campagne. Il n'y aura pas d'évolution de la fiscalité à la Mairie de la Ville de Villeurbanne sur les Villeurbannaises et les Villeurbannais. Vous pourrez l'écrire et l'enregistrer. Comme cela, vous pourrez me le rappeler. Je n'ai eu de cesse de le dire pendant toute la campagne, et je le dis à chaque budget, je le redis ce soir. »*

Ce soir, comme vous nous l'avez conseillé, nous vous le rappelons.

L'inflation dont vous vous servez comme prétexte pour justifier vos augmentations sera de plus 5,8 % pour 2023, et la prévision pour 2024 est de 3,2 %. Loin des 10 % d'augmentation sur la fiscalité. L'inflation, les Villeurbannais la subissent au quotidien au même titre que la Ville, et dans les mêmes proportions. Pour eux, c'est la double peine.

Sur l'investissement, vos ambitions démesurées, votre désinvolture à annoncer des chiffres mirobolants sur les dépenses d'équipement, fustigeant même l'ancien exécutif d'une certaine frilosité sur l'investissement. Mais les effets d'annonce sont une chose, les réalisations en sont une autre. BP 2021 : dépenses d'équipement annoncées, 51 M€, réalisation, 41,6 M€. Il en manque 10. BP 2022 : dépenses d'équipement annoncées, 59 M€, réalisation, 51 M€. Il en manque encore. Pour le BP 2023, dépenses d'équipement annoncées, 76 M€, réalisation, 51 M€. Il en manque encore plus. Sur le BP 2024, sujet de ce soir, l'inflation des chiffres continue, vous annoncez fièrement 86 M€ de dépenses d'équipement. Nous prenons rendez-vous pour le CA 2024. Par humilité et respect pour vos services, je ne prendrai pas de pari.

Une autre inflation, celle-là bien réelle, le recrutement de personnels. Là, c'est carrément open-bar. Près de 250 postes sur trois ans. Pour 2024, huit postes seulement. La raison reviendrait de mise ? Sur les recrutements intensifs, une réflexion de votre prédécesseur,

M. Jean-Paul BRET, qui s'interrogeait sur le nombre élevé de postes créés. Je le cite : « *L'équipe municipale actuelle ne pourra uniquement compter sur les bons paramètres financiers que nous avons laissés et sur le recours à l'emprunt. À ce rythme, la note pèsera pour la population* ». Voilà, nous y sommes : dégradation des ratios financiers, recours accru à l'emprunt, et pour finir en beauté, augmentation de la fiscalité.

Malgré cela, vos prochains budgets seront forcément contraints, sauf à continuer à emprunter à des coûts qui deviennent prohibitifs, car je n'imagine pas un instant, quoi que, que vous ayez le courage d'utiliser à nouveau le levier fiscal.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, chers collègues, le moment du vote du budget est aussi un moment propice pour aborder la vie de la cité sur certains sujets. Doit-on en sourire ou s'en inquiéter ? J'ai choisi ce soir deux sujets. Le premier sur la carte citoyenneté, qui concerne plus précisément les habitants et les habitantes.

Selon M. Matthieu GARABEDIAN, il aura fallu un an et demi de travail pour aboutir à ce résultat. Revenons à l'essentiel. La langue française, en tant que langue officielle des pouvoirs publics, a été instituée en 1539 par François Premier. Il ne faudrait pas qu'elle disparaisse en 2023 à Villeurbanne, avec une carte citoyenneté pour tous les habitants et les habitantes. Il m'a fallu beaucoup de bravitude en lisant la communication de la Mairie écrite dans une novlangue hermétique et sociologisante, qui donne le sentiment que l'on se moque des gens, de ceux qui ne sont pas dans le sérail des délires d'une gauche qui ne parle plus vraiment la langue des gens. Tout cela se fait au prix d'une vraie régression, puisque le mot « habitant » a disparu du dictionnaire de l'Académie française en 1842 et que, tenez-vous bien, le mot n'est même pas homologué au Scrabble !

Il est paradoxal de lancer une carte citoyenneté qui donne théoriquement accès aux services municipaux de manière inconditionnelle, notamment à des ateliers d'apprentissage de la langue française, et de le faire dans une langue incompréhensible, prétendument inclusive et accueillante. Une langue idéologique qui n'est pas celle parlée dans la rue. Car, Monsieur le Maire, chers collègues, l'évolution de la langue vient des usages et non des normes imposées par l'idéologie. Je n'ai jamais croisé de Villeurbannaises et Villeurbannais qui se sentaient habitantes ou habitants. Vous avez complètement décollé de la réalité des gens. L'utilisation de ce langage ne parle à personne sauf à vous.

Pour le deuxième sujet, Monsieur le Maire, je dois vous faire une annonce importante. Une annonce qu'il vous faudra rapidement faire connaître aux habitants et aux habitantes de Villeurbanne. La Ville de Villeurbanne est désormais une Ville Europe Ecologie Les Verts. En effet, nous avons découvert cette information en lisant le bilan de mi-mandat réalisé par les Verts de notre Ville, de manière isolée, comme si la majorité municipale était devenue monochrome. Nous n'avons pas été prévenus que vous aviez quitté le Parti Socialiste, ce dont, vous l'aurez compris, je vous aurais félicité, n'en doutez pas, et que La France Insoumise s'était dissoute dans l'écologie politique.

L'hégémonie d'Europe Ecologie Les Verts montre que, s'agissant de vos alliances, certains sont croyants, mais non pratiquants. Il faudra tout de même prévenir le député AMARD, tellement absent de notre ville, donc peu informé, que lors des prochaines élections législatives, sa ville circonscription sera fléchée par des écologistes, qui sont déjà très à l'aise à la Mairie.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, la fête est finie. Bien évidemment, notre groupe votera contre cette délibération. Néanmoins, permettez-moi, au nom de notre groupe, de vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

**M. LE MAIRE.**- Merci, j'avais bien fait d'anticiper qu'il vous faudrait quelques minutes de plus, mais si j'avais su leur contenu, je ne suis pas sûr que je vous les aurais laissées finalement ! Monsieur BOCQUET.

**M. BOCQUET.**- Merci. Grâce à cela, vous arrivez à réjouir à la fois l'adjoint aux finances et l'adjoint à la démocratie. Vous êtes très rigoureux sur le budget et très permissif sur les temps de parole. 10 minutes, cela ne vous suffit pas. Vous avez deux temps de parole qui dépassent les dix minutes et deux prises de parole de l'opposition qui nous permettent à la fois de voir les nuances au sein du groupe de l'opposition, mais aussi de voir les convergences et lignes forces, que l'on pourrait résumer ainsi quand on s'endette, cela ne va pas ; quand on augmente les impôts, cela ne va pas ; quand on augmente les tarifs, cela ne va pas. Donc, surtout, que la Ville n'aille pas chercher de recettes, ce serait dommage, et qu'elle ne dépense pas, car elle pourrait servir à quelque chose.

C'est une position qui a le mérite d'être claire, et qui a tout à fait sa place dans le débat public. Vous regrettez que l'on embauche autant. Vous l'avez dit plus ou moins clairement, même si vous n'avez pas précisé dans quel service nous avons trop recruté. Nous vous avons pourtant fourni, à votre demande, la liste des postes créés depuis 2020. Vous regrettez que nous investissions autant. Vous l'avez dit plus ou moins clairement, même si vous n'avez pas précisé sur quel équipement public vous n'auriez pas investi à notre place.

Cela ne vous empêche pas par ailleurs de dire, sur les autres conseils municipaux, que l'on ne va pas assez vite sur ci ou pas assez loin sur ça. Globalement, à l'échelle de la Ville, on en fait trop, mais à chaque fois que l'on rentre dans le détail, on n'en fait pas assez. C'est de bonne guerre. Quand vous dites qu'une nouvelle fois, on augmente trop les dépenses, alors qu'elles augmentent de 4,3 % au moment où l'inflation est de 4,5 %, c'est assez audacieux de dire que l'on augmente trop vite les dépenses. Quand vous dites que l'on augmente trop vite les RH, alors qu'elles sont à 2,5 % d'augmentation, ce qui est inférieur à l'effet des glissements techniques, mécaniques, et des choix du gouvernement sur les points d'indice, c'est assez audacieux.

Au fond, vous êtes les défenseurs d'un modèle de gestion passive dans une situation d'étranglement des Collectivités. L'étranglement est très facile à démontrer. J'évoquais les 11 M€ d'effacement magique des dotations et compensations entre 2014 est aujourd'hui, avec, dans le même temps, un transfert de charges et une augmentation de la population. On évoque les dépenses RH induites, les taux d'intérêt, on peut évoquer les dépenses d'énergie. Et aux mêmes causes les mêmes effets sur l'ensemble de nos satellites. Ce ne sont pas seulement les 2 M€ que vous citez, c'est bien, en fonction de ce que l'on peut prendre en compte, 10 à 15 M€ de dépenses supplémentaires.

Quand on fait le décompte de tout cela, on comprend pourquoi toutes les associations d'élus locaux et les fédérations de collectivités dénoncent la perte d'autonomie des communes. Quand on fait le décompte de tout cela, on comprend pourquoi désormais, dans la vie politique locale, il y aura deux camps : ceux qui traitent les affaires courantes en étant les missi dominici de l'État, qui dévitalise les communes, et ceux qui affirment une

ambition municipaliste résolue et qui s'en donnent les moyens. Nous, nous nous inscrivons dans le camp des collectivités qui assument leurs responsabilités face aux enjeux d'urgence écologique et sociale.

Je vais répondre à quelques questions.

D'abord, sur la dette. Oui, nous nous comparons aux autres, et aux ratios qui nous permettent de savoir si nous sommes une ville en capacité de s'endetter ou pas, et de se désendetter. Nous restons en dessous de deux années de capacité désendettement. Nous allons finir avec un stock de la dette aux alentours de 600-700 € de dette par habitant, bien en dessous de la strate, qui était à 1 050 € au début du mandat, et plutôt aux alentours de 1 500 € maintenant. C'est le double, voire le triple de la situation villeurbanaise.

Sur les RH, nous avons suivi exactement la stratégie annoncée, c'est-à-dire un renforcement massif en début de mandat et une stabilisation au mi-mandat.

Oui, nous augmentons le coût d'un certain nombre de prestations pour les usagers. De fait, vous prenez l'exemple des repas. Quand les repas coûtent plus cher, nous avons plusieurs choix. Soit, nous dégradons nos ratios. A priori, vous ne le voulez pas. Il nous reste deux autres solutions : exclure les enfants de la cantine scolaire ou diminuer les rations. Comment peut-on faire autrement que dire que des moyens de fonctionnement doivent être mis en œuvre pour financer les repas à la cantine, qui seront payés, d'une manière ou d'une autre, par le contribuable ou par l'utilisateur ? Si vous avez une autre solution pour faire payer les coûts de fonctionnement et les coûts de production, autre que contribuable ou usager, je serai très attentif à votre proposition.

Sur les taux de réalisation, nous serons encore à hauteur de 74 % du budget études et travaux cette année. Nous devrions même dépasser les 75 %. Nous sommes à peu près dans les étages plutôt hauts des tendances du mandat précédent, sur des volumes plus importants que le mandat précédent. Nous pourrions être à 60 ou 65 % de taux de réalisation que nous serions toujours sur des volumes plus importants que le mandat précédent. Notons quand même que l'on peut regarder de près les années de réalisation 2020 et 2021, mais il n'aura échappé à personne que des éléments de contexte économique sur les marchés ont contraint un certain nombre d'entreprises à être quelque peu en difficulté sur les chantiers. Cela a quelque peu détérioré les taux de réalisation sur l'année 2020 et 2021.

Oui, nous avons de l'obstination. Oui, il y a une forme d'obstination à avoir un municipalisme, des politiques publiques ambitieuses sur les enjeux de solidarité et de transition écologique. Mais non, la fête n'est pas finie. Je suis assez mal à l'aise avec cette formule, car cela n'a jamais été la fête. Quand on voit le contexte dans lequel nous sommes, auquel nous essayons de répondre et pour lequel nous sommes en train de prendre des politiques publiques fortes, c'est justement parce que ce n'est pas la fête pour grand monde en France et à Villeurbanne.

**M. LE MAIRE.-** Quelques mots. Cela m'apprendra à vous féliciter pour la nuance des propos et l'objectivité de l'ensemble des interventions de ce Conseil municipal, mais passons. La plupart de l'intervention se tenait quand même. Nous sommes dans un exercice démocratique. Cela me va très bien que l'opposition vienne interroger, challenger une position stratégique en matière de finances.

Je veux quand même revenir sur quelques points. Quand vous dites que l'on est en train de s'éloigner de la stratégie qui permettrait à une prochaine équipe de pouvoir trouver une situation financière qui lui permette de réaliser ses actions, je m'inscris en faux. Ce n'est ni à Mme BENHAIM, ni à M. Prosper KABALO, que je vais apprendre que si l'on a un taux d'autofinancement qui se rapproche des 14,7 %, c'est bien en faisant cela que l'on permet de garder des marges de manœuvre sur un prochain mandat. Je veux bien que l'on se critique mutuellement, mais on a un devoir de pouvoir expliquer les choses clairement à nos citoyens.

Deuxième élément, vous avez eu parfaitement raison de reprendre ce que j'ai dit en 2021. Je l'avais fait à escient. Cela montre au moins la sincérité qui était la nôtre à ce moment-là. Nous avons d'ailleurs tenu : 2021, 2022, 2023. Il se trouve qu'au cours du travail collectif qu'évoquait Agnès THOUVENOT, et auquel a fait référence Jonathan BOCQUET, nous avons eu à faire un choix, que nous assumons collectivement.

Mais je porte personnellement la responsabilité d'avoir dit des choses. Et je ne doute pas qu'à un moment, des citoyennes et des citoyens me reprendront sur cette promesse non tenue. Il me reviendra de faire œuvre de pédagogie pour indiquer ce qui a pu conduire à ce changement, que je ne souhaitais pas, mais que nous avons choisi, ensemble, d'assumer, au regard des besoins importants que la ville a.

Quand vous nous dites « *la ville est-elle propre ?* », il ne me revient pas de le dire, c'est aux Villeurbannais de le dire. C'est aussi à la Métropole de le faire. Nous n'allons pas nous cacher derrière notre petit doigt, mais prenons au moins des choses qui sont de notre responsabilité. Demandez peut-être aux Villeurbannais s'ils sont contents que leurs enfants rentrent dans de nouvelles écoles, dont vous avez lancé la construction pour celles que nous avons livrées jusqu'à présent, sauf la nouvelle école temporaire.

Demandons aux Villeurbannais s'ils sont contents des équipements sportifs qui sont en train de voir le jour sur notre territoire. Demandons aux Villeurbannais s'ils sont contents que des espaces verts soient créés pour répondre au réchauffement climatique.

Monsieur KABALO, vous avez voulu commencer par un proverbe. Vous vous rappelez la citation : « *C'est à la fin de la foire que l'on compte les...* » Je n'irai pas plus loin. Rendez-vous au moment où les Villeurbannaises et les Villeurbannais auront à donner leur avis sur notre action municipale.

Pour le document des Ecolos, je ne peux pas interdire à un groupe politique de faire œuvre de pédagogie par rapport à celles et ceux qui les soutiennent. Ils m'ont informé. Ils m'ont même demandé si je voulais mettre un mot. Mais je vais vous rassurer, je n'ai pas rejoint Europe Ecologie Les Verts, je reste fidèle au parti Socialiste, peut-être plus que certains qui se sont exprimés à ce sujet, si je peux me permettre, cher Prosper. Si les groupes de la majorité avaient envie de faire état de l'action qu'ils menaient dans cette majorité de la manière dont ils souhaitent le faire, chacun est libre de cela.

Pour autant, notre majorité ira à la rencontre des Villeurbannaises et des Villeurbannais, comme elle le fait chaque année depuis quatre ans, avec les rendez-vous « à votre rencontre », de manière un peu particulière en 2024. Cette fois-ci, ce sera une communication estampillée de la Ville de Villeurbanne pour rendre compte de notre action collective.

Voilà ce que je souhaitais indiquer en complément. Jonathan BOCQUET est parfaitement revenu sur l'ensemble des éléments. Il est bien question ici de stratégie, de savoir si nous prenons le pas sur les transitions auxquelles nous devons faire face ou si nous continuons à gérer les choses avec une vision qui rassure, qui permet de faire la une de la presse avec la ville la mieux gérée de France, mais je vous avais déjà donné tous les indicateurs qui positionnaient Villeurbanne en matière d'équipements comme n'étant pas tout à fait à la hauteur de ce que peuvent attendre les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

Je remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité du débat budgétaire. Je vais mettre au vote ce rapport. Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Ce budget 2024 est adopté.

**- Adopté à la majorité -**

7 Abstentions au vote : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**4. GARANTIE D'EMPRUNT GRATTE-CIEL DEVELOPPEMENT - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a pas mal de situations de déport de par l'évolution de l'actionnariat de la SVU. Je ne vais pas tous les citer. Le service des assemblés en tiendra compte. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**5. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 24 LOGEMENTS AU 16-20, RUE MANSARD ET 11 A 13, RUE ADAM A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**6. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS AU 62, RUE DE LA FILATURE A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**7. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS SITUES 17, RUE FRANÇOIS GILLET A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 48 LOGEMENTS ETUDIANTS SITUES 115, RUE CHATEAU GAILLARD A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 45 LOGEMENTS SITUES 17, RUE FRANÇOIS GILLET A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS SITUES 115, RUE CHATEAU GAILLARD A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il y a une situation de déport. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**14. GARANTIE D'EMPRUNT SCI LA RAYONNE - PROJET DE LA RAYONNE A L'AUTRE SOIE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**15. RAPPORT 2022 DU MANDATAIRE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL) OSER – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.-** M. COLLIAT va présenter deux rapports ensemble, 436 et 360, avec une modification statutaire. Je lui laisse la parole. Il y aura ensuite une intervention du groupe VIE par Morgane GUILLAS.

**M. COLLIAT.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La SPL OSER a été créée en 2013, à l'initiative du Conseil régional, afin d'accompagner ses actionnaires sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique. La Ville de Villeurbanne a intégré le capital de la société en 2021. En 2022, la SPL comptait 35 actionnaires, soit trois de plus que l'année précédente, avec l'entrée du Département du Puy-de-Dôme, mais aussi de Caluire-et-Cuire et Corbas.

L'exercice 2022 de la SPL OSER est le dixième de la société. Il se caractérise par des missions réparties principalement en deux types de marchés entre la société et les Collectivités. Les études en amont, dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux. Sur ces marchés, l'activité a été soutenue, puisque la société a signé 13 marchés, soit un nombre identique à celui de l'année 2021. Sur le plan opérationnel, l'activité se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage, généralement de plus de dix ans, qui inclut une phase d'exploitation maintenance. L'activité s'est déroulée sur une majorité de mandats signés dans les années précédentes, mais aussi sur le lancement de nouveaux mandats, dont celui avec la Ville de Villeurbanne pour la rénovation énergétique de deux groupes scolaires et gymnases, Léon Jouhaux et Jean Moulin. Les travaux pour ces deux équipements commenceront concrètement cet été.

Au niveau de l'activité économique, sur l'année 2022, de nouvelles opérations ont été réceptionnées et le nombre de bâtiments en phase exploitation fin 2022 se situe à 29 bâtiments pour la SPL. Globalement, sur les sites rénovés dans le domaine de l'enseignement, les résultats en termes de baisse de consommation énergétique sont très satisfaisants, puisqu'ils atteignent de moins 40 à moins 50 %. Les bâtiments de bureaux dont l'usage est connu toute l'année peuvent atteindre des performances de l'ordre de moins 50 à moins 70 %.

Concernant le déroulement des opérations, le contexte 2022 a été marqué par une très forte hausse des coûts de l'énergie, et pour certains matériaux, un allongement des délais de livraison. Globalement, les dates de réception des opérations achevées en 2022 ont été très majoritairement respectées.

Sur le plan économique, les évolutions sur le montant des honoraires qui ont pu être acceptées par les Collectivités dans certains cas ne couvrent pas, au global, les moyens supplémentaires mis en œuvre par la société du fait de l'allongement de la durée d'intervention sur certaines opérations.

De manière générale, lorsque les opérations de rénovation énergétique subissent des aléas, les moyens à mettre en œuvre s'accroissent et l'activité économique de la SPL se trouve pénalisée. Il est important alors que les Collectivités puissent répondre favorablement aux demandes de compléments d'honoraires dans ces cas, le but étant la recherche d'un résultat d'exploitation équilibré chaque année. Il est essentiel pour la SPL que le renouvellement des contrats soit le plus régulier possible, et qu'il s'accroisse encore, pour que la société puisse valoriser les acquis liés à son expérience et valoriser les moyens d'encadrement supplémentaires mis en œuvre depuis 2021.

La Ville de Villeurbanne a l'intention de confier à la SPL de nouveaux projets de rénovation en 2025, en plus des deux opérations en cours. En matière de recrutement, la société a recruté sur le territoire lyonnais un troisième responsable d'opération, afin de renforcer l'équipe déjà présente, pour répondre efficacement et de manière réactive aux besoins exprimés sur ce territoire. La SPL compte aujourd'hui 17 salariés.

Concernant les résultats économiques et financiers, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires de la SPL s'est élevé à un peu plus de 1 700 000 €, contre 2 064 000 € au titre de l'exercice précédent. La diminution du chiffre d'affaires est liée à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. Les travaux contractés par le biais de mandats de maîtrise d'ouvrage ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation ressort négatif à moins 36 032 €, mais il s'améliore. Il était de moins 129 580 € l'année précédente. Le résultat financier s'élève à 87 962 €, contre 47 000 € au titre de l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 51 000 €, contre une perte de 82 000 € pour l'exercice précédent, après moins 132 000 € en 2020 et moins 82 000 € en 2021. Le montant des réserves après affectation s'établit à plus de 471 000 €. La SPL est dans une situation financière saine.

Voilà pour le rapport d'activité. Je vais maintenant aborder la délibération 360 relative aux modifications statutaires et de capital de la société publique locale. Nous sommes amenés à délibérer sur des modifications statutaires de la SPL et concernant le capital de la société. Parmi les quatre points inclus dans cette délibération, je souhaite surtout évoquer celui qui a fait l'objet de nombreuses questions et inquiétudes en commission : le retrait demandé par la Région de 4 950 000 € des 5 M€ dont elle avait doté le capital de la SPL à sa création, il y a dix ans. La Région conserverait à terme un capital de 50 000 €, correspondant au minimum requis.

Dix ans en arrière, à la création de la SPL, l'activité de rénovation énergétique des bâtiments des Collectivités actionnaires était réalisée en tiers financement. Les Collectivités confiaient leurs bâtiments à rénover à la SPL par le biais de baux emphytéotiques administratifs. La SPL empruntait directement et avait besoin d'un capital important pour garantir ces emprunts. Ce capital a été apporté d'une part par la dotation initiale de la Région, à hauteur de 5 M€, et d'autre part par l'apport de capital en compte courant à chaque opération ayant fait l'objet d'un portage en tiers financement. Au-delà

des 5 M€ initiaux, la Région a par ailleurs apporté 2 353 000 € de capital lié à ces opérations en tiers financement.

Avec la réforme de la commande publique, la SPL a arrêté les opérations en tiers financement. Elle contracte depuis des marchés globaux de performance énergétique dans le cadre de mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle n'a plus à financer directement les opérations de rénovation énergétique, mais les Collectivités qui confient les opérations de rénovation à la SPL financent directement ces opérations. Aussi, on peut considérer que le montant du capital initial se trouve aujourd'hui surdimensionné par rapport aux besoins actuels de la société. D'où le souhait de la Région de récupérer une partie du capital, considérant que la SPL dispose d'une assise financière suffisante, ce qui est le cas.

La Région, par les compléments de capitaux apportés au fil des opérations, conservera néanmoins, pendant une dizaine d'années, une majorité relative au capital à hauteur de 39 %. Une nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil d'Administration va être définie. Une fois que les emprunts des opérations en tiers financement auront été soldés, le capital de la Région pourra effectivement tomber à 50 000 €, si les conditions administratives et financières sont réunies.

J'ai contacté plusieurs collègues, dans les Villes actionnaires fondatrices de la SPL, qui vont dans le même sens. Le retrait du capital par la Région est d'abord un réajustement technique. Il n'empêche que dans une dizaine d'années, la SPL devra trouver un autre mode de gouvernance parmi les Collectivités actionnaires. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Il y a une demande d'intervention pour le groupe VIE, pour Morgane GUILLAS. Vous avez la parole.

**Mme GUILLAS.-** Merci, Monsieur le Maire. Je précise que notre intervention porte sur la délibération n°360. Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannais, Villeurbannaises,

Comme a pu le rappeler Antoine COLLIAT, la SPL OSER est une société détenue par des Collectivités locales, des Communes, des Départements, la Région. Elle les aide à organiser la rénovation énergétique de leurs bâtiments. La Ville de Villeurbanne bénéficie par exemple de ses précieux conseils. En 2022, la SPL et la Ville ont signé un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation technique de deux écoles et de leur gymnase. Antoine COLLIAT l'a détaillé, je n'y reviens pas plus.

Chaque Collectivité participe financièrement à la SPL. Jusqu'à présent, comme on a pu l'entendre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes en détenait la part la plus importante, avec un capital de 5 M€. Si je parle au passé, c'est que l'exécutif régional de M. WAUQUIEZ a décidé de réduire drastiquement la participation de la Région à la SPL. Désormais, elle n'apportera au capital de la société que le minimum requis pour en faire partie, c'est-à-dire 50 000 €. Elle baisse donc de 99 % son financement à la SPL.

Que la Région souhaite quasiment supprimer ses financements publics à une société qui œuvre pour la transition écologique, c'est son droit. Ce n'est d'ailleurs pas son premier fait d'armes, puisqu'elle s'est aussi retirée il y a deux mois du financement et de l'animation de France RENOV en 2024. Nous verrons bien si cette enveloppe financière permettra de financer d'autres projets qui œuvrent pour la transition écologique. En attendant, je laisserai chacun et chacune juge de ces décisions, à l'heure où il ne nous reste que quelques années pour respecter l'objectif des 1,5 degré.

En revanche, si l'exécutif régional souhaite investir l'argent du contribuable ailleurs que dans la transition écologique, il ne peut pas rester à la présidence de la SPL. Nous n'avons pas encore les informations concernant l'évolution de l'actionnariat, mais nous serons donc vigilants pour que le pouvoir de la Région au sein de la SPL soit cohérent avec son désinvestissement. Il serait incompréhensible, voire scandaleux, que son exécutif puisse y peser de façon disproportionnée. Avec ce point de vigilance à l'esprit, nous voterons bien sûr pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets le rapport 436 aux voix. Approuvé.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**16. MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DE CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**17. CREATION NOUVELLE MEDIATHEQUE DU TONKIN - RUE DU TONKIN/RUE DES PHELYPEAUX : APPROBATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT INTERIEUR ET DE TRAVAUX – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention, mais je vais laisser la parole à M. Stéphane FRIOUX, adjoint en charge de la culture, pour présenter ce rapport.

**M. FRIOUX.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chers habitants, par la délibération du 3 juillet dernier, nous avons approuvé l'acquisition d'un volume d'une surface de 1 210 m<sup>2</sup> au sein de l'opération développée sur l'ancien site de la clinique du Tonkin, en vue de la réalisation d'une médiathèque, qui sera composée d'un rez-de-chaussée, d'une mezzanine et d'un espace extérieur, et qui sera accessible depuis la rue du Tonkin.

Avec ce site, le hasard des opportunités immobilières fait ressurgir à Villeurbanne cette vieille devise qui, dit-on, aurait été inscrite sur les murs de la bibliothèque d'Alexandrie dans l'Antiquité : « *Une bibliothèque est un hôpital pour l'esprit* ». L'équipement souhaité a pour but de remplacer notre actuelle médiathèque devenue vétuste (elle va fêter ses 40 ans) et inadaptée au développement de la politique culturelle impulsée par la Municipalité, notamment sur le quartier du Tonkin. Il faut améliorer l'accueil du public, développer l'offre culturelle, conforter la médiathèque en tant que lieu de vie et améliorer les conditions de travail du personnel.

L'année 2023 a permis de réaliser le programme de la médiathèque et de définir l'organisation de l'équipement : un espace d'accueil, des espaces publics, et trois secteurs pour le public adulte, le public jeune et les documentaires, mais également un espace *gaming*, une salle de travail en groupe, un espace extérieur de lecture, des locaux logistiques, des espaces d'activités et des services internes.

Tout cela se trouve derrière notre petite délibération visant à autoriser le programme de cet équipement, pour 7 187 000 € TTC, avec des études de conception qui vont s'étaler jusqu'à la fin de ce mandat et une sortie de terre effective au début du prochain mandat.

L'aménagement des espaces intérieurs de la médiathèque ne se fera pas sans consultation des habitants. Dès le début 2024, des enquêtes seront faites pendant près d'un mois auprès des habitantes et habitants du quartier. Il s'agira à la fois de leur faire parler du projet, mais également de mieux comprendre les attentes des publics en termes de services, d'horaires, de programmation culturelle, et de surcroît, de mobiliser des personnes qui souhaiteraient s'impliquer dans le suivi du projet en phase amont, mais également lorsque la médiathèque fonctionnera. Ainsi, comme c'est avec la population que notre Municipalité peut travailler à faire un Tonkin paisible, c'est avec elle que nous pourrons inventer la médiathèque des années 2030.

Je souhaitais donc prendre la parole pour cette délibération somme toute importante, et terminer sur cette boutade, une citation issue du livre 22/11/63 de Stephen King : « *Quand tout le reste a échoué, laissez tomber et allez à la bibliothèque.* »

**M. LE MAIRE.**- C'était parfait, à part *gaming* peut-être. L'ancien Maire vous aurait repris sur cet anglicisme dans la salle du Conseil. Mais je ne suis pas l'ancien Maire, je ne vous reprends pas. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**M. LE MAIRE.**- Je vais laisser temporairement la présidence de ce Conseil municipal à Mme la Première adjointe.

(Sortie de M. le Maire à 19 h 02)

**18. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PUP (PROJET URBAIN PARTENARIAL) LIBERTE FAÏS AVEC LA SOCIETE KAUFMAN AND BROAD RHONE-ALPES – Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.**- Nous passons aux délibérations 414 et 422. Il y a une demande d'intervention par le groupe Villeurbaine Progressiste. Une petite présentation préalable. Ce sont deux délibérations très similaires. Elles sont des avenants à des conventions de projets urbains partenariaux, conventions financières passées entre des Collectivités territoriales, la Métropole, la Ville et des promoteurs immobiliers. Pour la première délibération, cela concerne la société Kaufman and Broad. Et la deuxième concerne le promoteur immobilier Vinci.

Dans les conventions initiales signées en septembre 2017 et en février 2020 respectivement, on prévoyait la participation au financement à des classes pour l'école Lazare Goujon, à hauteur de 1,84 classe pour le projet situé rue du 1<sup>er</sup> Mars, et à hauteur de 4,29 classes sur le projet Liberté Faÿs. Le fléchage sur l'école Lazare Goujon a été modifié en raison d'un changement de programmation sur l'école Lazare Goujon, en raison de difficultés à conduire les travaux sur ce site. Il nous faut donc redélibérer pour réaffecter ces financements sur un autre groupe scolaire, le groupe scolaire Niki De Saint-Phalle à Grandclément.

Je laisse la parole à Mme PROST pour deux minutes.

**Mme PROST.-** Je vous remercie, Madame la Première Adjointe, et chers collègues. Nous avons appris avec étonnement les arbitrages liés au financement des classes pour les projets urbains partenariaux Liberté Faÿs et 1<sup>er</sup> mars 1943. Si nous avons déjà fait part de notre approche plutôt favorable sur ces outils d'aménagement et sur les programmes d'équipements publics qui en découlent, nous sommes ici plutôt circonspects sur les décisions prises, les explications obtenues et les effets concrets pour les Villeurbannais.

Tout d'abord, pour l'école Lazare Goujon. Madame la Première Adjointe, vous nous avez indiqué en commission que le projet d'extension, pourtant prévu de très longue date, serait finalement annulé concernant l'ouverture de classes, mais qu'il n'y aurait pas d'incidence à terme au vu du report de classes à créer sur d'autres écoles, notamment vers l'école Niki De Saint-Phalle, et au vu de la carte scolaire.

Cela aurait été bien de s'en apercevoir plus tôt, d'autant qu'à lire le détail du financement des classes par les différents PUP, autres que ceux cités, c'est un savant calcul qui mérite de l'anticipation, tout autant qu'une maîtrise fine du calendrier prévisionnel des travaux, mais aussi de l'arrivée des familles dans les constructions prévues, avec des enfants en âge d'être scolarisés ou pas. La stratégie semble être aujourd'hui de miser avant tout sur l'école Niki De Saint-Phalle, qui sera livrée en 2025. Mais sur quel recensement prévisionnel vous basez-vous pour estimer le nombre d'enfants dans les nouvelles constructions ? Car, en effet, la natalité diminue ces dernières années.

Sur le fond, je vous avoue avoir renoncé à calculer à la décimale, ou presque, le nombre de classes dans la logique toujours financées, mais dans les faits décalées et reportées. Si j'ai bien compris le financement inchangé de la part de Kaufman and Broad pour 0,71 classe, et d'Alliade et Vinci pour 1,84 classe, je ne retrouve pas mes petits, si l'on peut dire, pour le reliquat de 1,75 classe non créée pour l'école Lazare Goujon. De même, le rapport évoque 1,83 classe supplémentaire pour l'école Renan, mais l'avenant en page 4 fait état de 1,72 classe pour la même école.

Bref, nous ne sommes pourtant pas au niveau du budget, mais j'ai vraiment cru devoir retourner à l'école primaire pour reprendre les problèmes truffés d'additions, soustractions et autres retenues.

Plus techniquement, si le projet d'extension de l'école Lazare Goujon est trop complexe, ce ne sont pas mes mots, mais bien ceux de la délibération, en quoi est-ce le cas précisément ? N'y a-t-il pas eu d'études préalables suffisantes ? L'équipe éducative a-t-elle été consultée ? Si de telles études ont eu lieu, peut-être depuis 2020, quel en est le coût ? Et où sont les rapports de ces études ?

Bref, au vu du manque d'anticipation et de vision d'ensemble sur ces deux rapports, ce qui n'est peut-être pas volontaire, mais qui est fort perturbant, pour ne pas dire plus, nous ne pouvons que voter contre ces deux délibérations. Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.-** Peut-être une réponse à double voix avec ma collègue Sonia TRON. Concernant les conventions financières dans le cadre des PUP, ce sont bien des conventions financières qui n'entraînent pas une territorialisation des équipements financés par le cadre de ces conventions financières. Le projet de la rue du 1<sup>er</sup> Mars 1943 venait financer des classes sur l'école Lazare Goujon, elle-même située à plus de deux

kilomètres de ce programme immobilier. On est bien sur une opportunité financière et non pas sur une territorialisation à proximité des équipements scolaires qui seraient nécessaires avec l'apport de nouvelles populations.

Ensuite, en effet, il revient à la carte scolaire, dans un cadre de projet éducatif, de réajuster à l'arrivée de nouvelles populations. Mais la démographie scolaire est une science parfaitement imparfaite. À chaque fois, il nous faut réajuster, car les familles attendues ne sont pas forcément là au rendez-vous. Et quand finalement on attend moins de familles, parfois, elles arrivent sans crier gare.

C'est le jeu de ces conventions financières et de la réaffectation financière des projets de ces conventions financières en fonction des opportunités et de l'enjeu de financer ces nouveaux groupes scolaires. Il aurait été très ennuyeux de perdre ces financements.

Concernant la comptabilité extrêmement précise que vous avez faite des virgules de classes et de demi-enfants, je ne peux vous répondre ; nous reviendrons vers vous. Mme TRON peut peut-être compléter à propos de l'école Lazare Goujon et des raisons qui nous ont conduits à ne pas réaliser ce projet d'extension.

**Mme TRON.**- Merci. Je prolonge le propos de Mme THOUVENOT.

Nous aurons l'occasion, dans un autre cadre, éventuellement, de repartager avec vous, si c'est nécessaire, sur la nouvelle stratégie foncière et bâtiminaire que nous portons depuis 2021 et que nous assumons. Cette nouvelle stratégie vise à mieux répartir nos équipements publics sur l'ensemble du territoire municipal, notamment les écoles, mais les autres équipements également. Et de ne plus poursuivre la stratégie qui avait prévalu jusqu'en 2020, à savoir agrandir sur site les groupes scolaires existants, qui atteignent une taille critique qui n'est pas satisfaisante, ni en termes éducatifs, ni en termes de fonctionnement des groupes scolaires.

Cela étant dit, nous avons bien une stratégie sur la répartition de nos équipements d'un point de vue territorial. Même si nous avons un tassement de la natalité, élément national qui n'est pas propre à Villeurbanne, ce tassement ne suffit pas à nous faire dire que nous n'avons plus besoin de construire d'équipements, notamment parce que la répartition des équipements scolaires n'est pas optimale, et nous devons mieux couvrir notre territoire.

Ces éléments de stratégie étant posés, cela conduit à plusieurs arbitrages, notamment la non-extension du groupe scolaire Croix Luizet, qui est en cours de rénovation et ouvrira en 2026. Le deuxième élément est de limiter les extensions de groupes scolaires. Sur celui de Lazare Goujon, qui fait l'objet de votre intervention, nous avons des contraintes sur le site et nous avons dû faire plusieurs scénarii. Nous en avons eu cinq, qui ont été partagés avec la communauté éducative, y compris avec la direction. Nous avons bien échangé avec eux.

Malgré ces cinq scénarii, nous n'arrivons pas à remplir l'ensemble des objectifs initialement portés. Notamment, nous aurions dû faire des travaux en site propre, ou envisager encore une école modulaire. Et nous ne souhaitons plus reproduire les écoles modulaires provisoires, à part quand nous y sommes vraiment contraints, comme à Grandclément en ce moment. Ce qui a été arbitré, c'est un projet différé dans le temps, qui n'est pas abandonné, mais différé à la fin de ce mandat, au début du mandat prochain, qui

intégrera une accessibilité du bâtiment. Car, pour l'instant, ce groupe scolaire n'est pas accessible dans des conditions satisfaisantes. Je parle d'accessibilité physique PMR.

Une reprise de la restauration scolaire, qui n'est pas satisfaisante non plus. Les choix qui avaient été faits sur le mandat précédent privilégiaient une délocalisation de la restauration, et nous ne souhaitons pas non plus le poursuivre. L'idée d'avoir une restauration de meilleure qualité dans ce groupe scolaire et de ne plus délocaliser les enfants à Jean Moulines. Et nous rénovons également la cour. Mais, en effet, il y a un glissement dans le temps.

Et pour terminer sur votre question sur notre prospective scolaire et foncière sur la démographie et notre stratégie bâtiminaire, nous ne naviguons pas à vue non plus. Nous avons bien une stratégie très claire. Nous l'avons déjà abordée ici. Il y a une réflexion en cours sur le tènement Mazoyer Einstein. Sur ce secteur, il est prévu un groupe scolaire de 18 ou 20 classes à moyen terme qui permettra de répondre au besoin démographique sur le secteur Croix Luizet Les Buers, un secteur en mutation, notamment avec l'arrivée de T9.

**Mme THOUVENOT.**- Merci, Madame TRON. Peut-être cela va-t-il vous faire changer d'avis sur votre vote ? Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 votes contre.* On n'a pas réussi. Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

7 votes Contre : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**19. AVENANT N°2 A LA CONVENTION PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) 1ER MARS 1943 - Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.**- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 votes contre.* On n'a pas réussi. Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

7 votes Contre : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**20. AMENAGEMENT DU PARC GISELE HALIMI (GRANDCLEMENT) : APPROBATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE TRAVAUX - M. Alain BRISSARD**

**Mme THOUVENOT.**- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je laisse la parole à M. BRISSARD pour la présenter.

*(Retour de M. le maire à 19 h 13)*

**M. BRISSARD.**- Je ferai une présentation commune pour les deux délibérations. Celle-ci porte sur le parc Gisèle Halimi et la suivante portera sur le parc que l'on aménage sur le site ACI.

Ces deux délibérations sont l'occasion de revenir sur l'un des grands axes de notre plan de mandat que nous avons résumé dans nos documents de campagne sous l'appellation « La Nature Partout, la fraîcheur pour Tous », et dont la création de cinq grands parcs publics était le fer de lance.

Par grands parcs, nous voulions parler de parcs publics dont la superficie est supérieure à 1 hectare. Pour se donner une idée de l'ambition que cela représente, il faut avoir en tête que sur tout le XXe siècle, seuls cinq parcs publics de cette taille ont été aménagés à Villeurbanne. Et c'est donc vers un doublement de ce nombre que nous travaillons et auquel ces deux délibérations viennent contribuer.

Une ambition forte qui, comme l'a précisé Agnès THOUVENOT, vient traduire l'engagement de la Ville en matière de transition écologique et la nécessité d'offrir à nos habitants partout dans la ville des lieux de fraîcheur et de détente et des lieux d'épanouissement pour la Biodiversité.

Et je souhaiterais profiter de ces délibérations pour insister sur la gageure que constitue aujourd'hui la création de parcs de cette taille à Villeurbanne. Car entre le XXe siècle que j'évoquais en début de propos et aujourd'hui, la ville s'est considérablement densifiée. Et aménager un parc en 2023 n'est pas juste racheter une propriété bourgeoise et en faire profiter les habitants comme ce fut le cas pour le parc de la commune de Paris, l'espace des Droits de l'Homme ou le square Vaillant Couturier. C'est aujourd'hui racheter des espaces bâtis, les démolir, dépolluer des sols, les rendre à nouveau fertiles, un travail titanesque dont le chantier en cours sur le site d'ACI donne toute la mesure. C'est donc une véritable ingénierie qu'il est nécessaire de déployer pour rendre la ville à nouveau vivante.

Je salue donc le travail des services, qui doivent jongler avec des contraintes multiples pour rendre possible l'émergence de ces espaces de nature.

Cela se traduit par un engagement financier extrêmement fort des Collectivités, puisque, comme l'indique la délibération sur le parc Gisèle Halimi à Grandclément, c'est plus de 20 M€ d'argent public qui seront investis pour faire émerger ce parc, auquel la Ville contribuera par le vote de ces autorisations de programme.

Concernant le parc du site ACI, l'année 2023 aura vu une concertation sans précédent pour ce type d'équipement, menée avec l'ensemble des publics susceptibles de l'utiliser.

Concertation qui conduit au programme que nous vous proposons de voter et dont je ne rappellerai que quelques grandes lignes ici :

- Un parc beaucoup plus fortement végétalisé que les autres parcs de même taille.
- Un parc en deux parties : une grande zone ouverte et éclairée et un espace clos, plus intime et végétalisé.

Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.**- Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**21. AMENAGEMENT DU PARC ACI : APPROBATION DU PROGRAMME – M. Alain BRISSARD**

**Mme THOUVENOT.-** Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Mme THOUVENOT.-** Je redonne la présidence à M. le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Si j'étais taquin, je demanderais à l'opposition comment on va faire, si elle vote contre le budget, pour pouvoir faire les parcs, mais je ne suis pas taquin.

**22. ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) SAINT JEAN SUD - OUVERTURE ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX DECISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je vais laisser la parole à Agnès THOUVENOT.

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire. Nous avons déjà délibéré sur cette ZAC Saint-Jean au mois d'octobre, mais il nous paraissait important de présenter à nouveau au Conseil municipal cette délibération, car elle a été votée dans les mêmes formes au Conseil métropolitain avant-hier. Cette délibération ouvre officiellement la concertation, et il nous paraît toujours plus nécessaire d'inviter les habitantes et habitants à participer aux travaux de concertation. Il y a eu beaucoup d'instances, de forums, de jeux de l'aménageur, de réunions publiques autour de ce projet. Une nouvelle réunion publique aura lieu début février, pour un projet qui va marquer le développement de Saint-Jean, un développement attendu depuis 15 ou 20 ans par les habitantes et à habitants, avec l'arrivée du T9, qui sera la première brique de transport, et qui arrivera à partir de 2026. Mais c'est bien tout le quartier qui va être rénové, notamment avec la rénovation urbaine de la cité d'habitat social au sud du quartier. Je laisse Aurore GORRIQUER prendre la parole.

**M. LE MAIRE.-** Non, cela, c'est moi qui le fais, Madame la Première Adjointe. J'ai repris la présidence. Il y a deux demandes d'intervention. La première est pour l'ensemble des groupes de la majorité. Et ensuite, il y a une demande d'intervention pour le groupe Villeurbaine Progressiste. Madame GORRIQUER, vous avez la parole.

**Mme GORRIQUER.-** Je vous remercie.

Avec leurs 16 pièces de bâtiments, la carte du quartier et des propositions d'aménagement pour les futurs parcs et placettes, 82 personnes ont pu participer à l'élaboration concrète de la future ZAC Saint-Jean. En avril dernier, ce « jeu de l'aménageur » a permis de recueillir le point de vue des habitantes et habitants actuels, pour que le futur quartier Saint-Jean leur plaise autant qu'à celles et ceux qui ne feront qu'y passer.

Si nous avons mis en place une concertation comme celle-ci, c'est bien parce que nous savons que la concertation réglementaire officielle est loin d'être suffisante pour comprendre les souhaits des gens et leur permettre de s'approprier le projet.

Je le vois dans mes discussions avec les habitants et habitantes : au regard des délais nécessaires à un tel projet et de la difficulté à se projeter, le projet de ZAC est encore très abstrait, même s'il est très attendu. Les concertations, mais aussi les études menées et celles encore en cours, sont nécessaires pour que le futur quartier soit à la hauteur de ces attentes. Si les 1 800 logements prévus ne sortiront pas de terre avant 2030, des premiers travaux sont malgré tout déjà attendus pour le printemps prochain. C'est la création de la ligne de tram T9. C'est une première étape très importante pour les Saint-jeannais. EMH commencera également les travaux de réhabilitation dès 2025.

Depuis avril, les services ont étudié les propositions nées de l'expertise d'usage des habitants et habitantes pour les traduire en plans, en les adaptant aux contraintes qui s'imposent, par exemple sur les types de logements, la présence de la digue, ou encore l'ensoleillement. La concertation n'est d'ailleurs pas terminée ! Pour entrer dans la deuxième phase de concertation, qui participera à construire un plan beaucoup plus détaillé de la ZAC, nous présenterons en réunion publique les étapes déjà réalisées, améliorées grâce aux multiples contributions, le 3 février 2024. Nous vous invitons toutes et tous à nous y rejoindre.

Nos groupes voteront bien sûr pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, M. COLSON.

**M. COLSON.-** Monsieur le Maire, chers collègues, pour commencer, je souhaite remercier Mme la Première Adjointe que puisse être présentée cette délibération. Cela a été rappelé en propos liminaire, en effet, son objet n'est pas décisionnel, mais à visée informative quant au projet de zone d'aménagement concerté de Saint-Jean Sud.

Bien sûr, son exposé donne les objectifs poursuivis par la majorité, mais c'est la légitimité d'un exécutif. Il s'agit ici, outre ces objectifs, de donner à voir au Conseil municipal, et donc, à travers lui, aux Villeurbannaises et Villeurbannais, le calendrier et la méthode de concertation préalable, ainsi que les évolutions d'un projet retenu par l'ANRU comme projet d'intérêt national depuis 2014. Mais depuis cette date, avec un horizon de dossier de réalisation pour 2026, des éléments nouveaux sont apparus, deux en particulier : l'arrivée prochaine du tramway T9 et la reconstruction de la digue.

Cet espace sera donc mieux desservi, désenclavé, et son rapport au canal, donc à l'élément eau, davantage intégré, et c'est tant mieux ainsi.

Ce soir, dans cet esprit de participer à ces évolutions à venir, Villeurbanne Progressiste souhaite apporter sa pierre à l'édifice sur deux points, que nous voulons partager avec le Conseil municipal, et au travers de notre assemblée, les habitants, mais aussi les acteurs économiques et sociaux de Saint-Jean, et plus généralement les Villeurbannaises et les Villeurbannais. En effet, il nous semble manquer dans le projet, même si la ZAC ne couvre pas tout le quartier Saint-Jean, mais seulement sa partie sud, et pas la partie nord, qui est davantage à vocation d'activités économiques industrielles, deux points que nous portons comme suggestions.

Le tramway T9 va relier La Doua et Saint-Jean, donc un monde étudiant et de recherche vers, au nord, des entreprises, et au sud du quartier, la ZAC. Pourquoi ne pas intégrer au projet une résidence étudiante et/ou un espace de pépinière d'entreprises qui pourrait avoir vocation de cluster, notamment avec EDF, qui a la gestion du canal ? Pourquoi également ne pas créer sur la ZAC, peut-être en lien aussi avec EDF, sur la rive droite (car sur la rive gauche, au niveau du barrage, il existe déjà un lieu qui explique le barrage, ses enjeux et son histoire), un espace autour de la culture scientifique et industrielle, qui, là aussi, ferait le lien avec le campus à vocation scientifique, et le développement durable ? Sauf à penser que Saint-Jean n'est qu'un quartier pensé comme problématique résidentielle.

Ces suggestions pourraient être intégrées à la consultation participative qui va s'engager, et c'est là notre contribution à ce projet ou à cette élaboration de projet. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame la Première Adjointe ?

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur COLSON, pour vos propositions. Nous sommes en cours de travail pour la programmation habitat, pour répartir le logement libre, le logement social, et dans le logement social, toute une diversité. Nous avons prévu une résidence étudiante, car, en effet, le T9 va relier La Doua et le campus de Vaulx-en-Velin, et compte tenu de la demande de logement social et étudiant, nous avons bien prévu une offre de logement social étudiant à Saint-Jean. Mais n'hésitez pas à participer aux concertations pour réaffirmer ce besoin-là.

Sur la question d'une pépinière d'entreprises, sur le projet de ZAC il n'y a pas à proprement parler de projet purement d'activité économique. En revanche, nous sommes en train d'élaborer avec la Métropole un plan-guide pour le nord de Saint-Jean, où nous souhaitons conforter la vocation économique du quartier nord de Saint-Jean, en accompagnant la restructuration urbaine, car il y a un certain nombre de bâtis, de fonciers économiques qui doivent être rénovés, ou pour accompagner la mutation d'outils de production qui ne sont plus adaptés si l'on souhaite maintenir de l'activité productive, économique, sur le nord du quartier. La dimension économique est donc bien prise en compte et les travaux sont en cours avec la Métropole sur ce sujet.

Enfin, vous proposez des activités et des suggestions de médiation scientifique et culturelle. Je vous invite, là aussi, à participer à la concertation. Il y a, en effet, des enjeux importants autour de la rénovation de la digue, pour expliquer comment cette digue va protéger le quartier, mais aussi les choix qui ont été faits. Le choix a notamment été fait de préserver la ripisylve, la rive qui descend dans l'eau au niveau du canal, à la demande d'EDF, pour accroître la dimension écologique et préserver la digue sur le long terme. Donc, n'hésitez pas à participer, vous êtes les bienvenus.

**M. LE MAIRE.-** Merci. On considère que cette intervention sera versée à la phase de concertation, au-delà de votre participation, si vous le souhaitez, au moment de la concertation qui va continuer.

Je voulais juste nous féliciter collectivement (et j'associe en cela Jean-Paul BRET et Richard JUNG de la ténacité qui a été la leur et la nôtre, y compris côté bailleurs sociaux, à l'époque, quand je tenais ces fonctions, pour avoir obtenu le classement ANRU du quartier Saint-Jean et cette ZAC. Je veux aussi ici remercier la Métropole et la Vice-Présidente, Béatrice VESSILLER, qui a enfin doté le quartier des moyens à la hauteur

pour passer en mode action sur ce quartier de Saint-Jean. Les habitants l'attendaient depuis longtemps. Les élus villeurbannais le souhaitent. On ne peut que se féliciter collectivement de cela. Ce quartier le mérite. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**23. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - LYON METROPOLE HABITAT - 154-156 RUE ALEXIS PERRONCEL - Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**24. STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI) POUR LA PERIODE 2024-2026 - Mme Pauline SCHLOSSER**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**25. STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRODUIT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA METROPOLE DE LYON 2024-2028 - Mme Pauline SCHLOSSER**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**26. STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - BILAN ANNUEL DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE (RAPO) RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT DE POST STATIONNEMENT (FPS) - Mme Pauline SCHLOSSER**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**27. SANISETTES AUTOMATIQUES SUR L'ESPACE PUBLIC - APPROBATION DU PASSAGE A LA GRATUITE - Mme Laura GANDOLFI**

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 438, dont le titre peut faire sourire, mais dont l'utilité absolument pas. Je vais laisser Mme GANDOLFI nous présenter le rapport.

**Mme GANDOLFI.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, si nous débattons ici de la gratuité des sanisettes automatiques, nous souhaitons d'abord rappeler que la démarche a été initiée sur le constat que le montant, bien que modeste, était dissuasif pour les usagers les plus démunis et générait des situations d'inconfort tout à fait discriminatoires, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

C'est donc tout naturellement qu'il a été intégré dans le contrat local de santé, que nous avons signé, en apportant un accès universel à l'eau et à l'hygiène, et en améliorant le cadre de vie de tout un chacun, quels que soient sa situation, son âge ou sa forme. Nous disposons à Villeurbanne de 14 toilettes automatiques, dont huit sur des places accueillant des marchés forains et six installées dans des parcs et jardins. L'utilisation de ces toilettes coûte 20 centimes, mais même le prix modeste a montré ses limites après plus de 20 ans de service.

D'une part, le montant est trop faible pour couvrir le coût de fonctionnement de l'équipement. Pour information, en 2022, les sanisettes ont rapporté 8 500 € pour un coût de collecte et de maintenance s'élevant à près de 78 000 €, dont 10 000 € consacrés aux seuls frais d'entretien et de relevage des monnayeurs, auxquels il convient de rajouter les coûts générés par le vandalisme et 32 000 € de nettoyage. D'autre part, la sous-utilisation de ces sanisettes publiques payantes allait inmanquablement de pair avec des incivilités aux abords de ces dernières, avec le désagrément que tout le monde peut imaginer ici.

Dans la mesure où la gratuité serait appliquée, cela permettrait de transférer à la Métropole la prise en charge de l'entretien de ces sanisettes, comme elle le fait déjà dans la majorité des communes de la Métropole, à condition qu'elles soient mises gratuitement à disposition des usagers, et donc générerait une économie substantielle pour la Ville de 32 000 €. La Métropole à ce jour ne nous a pas encore donné de réponse définitive, mais on sait que le sujet est à l'étude. La gratuité est donc apparue comme une solution pragmatique, mais aussi comme un geste politique, pour un espace public plus inclusif, respectueux de la dignité des personnes, en particulier celle des sans-abris. Elle ne manquera pas non plus d'être considérée comme une avancée pour le bien-être collectif.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention commune des groupes Socialistes, VIE, Communistes et Républicains, Générations et Cercle Radical Place Publique. Madame CARASCO, vous avez la parole.

**Mme CARASCO.**- Monsieur le Maire, chers collègues, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2013 une résolution intitulée "Assainissement pour tous". Depuis, chaque 19 novembre a lieu la journée mondiale des toilettes, dont le but est de garantir à toutes et tous un accès égal et gratuit aux sanitaires. Cette thématique mêle droit à la santé, social, égalité femmes-hommes, droit à la ville.

Accéder facilement à des toilettes vise aussi à réduire les inégalités. Si n'importe qui peut se retrouver dans une situation inconfortable, nous ne sommes pas tous et toutes égaux : sont concernés au premier chef les personnes âgées et les enfants, mais aussi les personnes atteintes de maladies spécifiques qui exigent également des passages réguliers aux toilettes. Les femmes souffrent aussi davantage de la pénurie en sanitaires. Les personnes précaires,

qui peuvent vivre dans des sites d'habitats informels, sont aussi particulièrement sensibles à cette question.

Par ailleurs, la mise en gestion des toilettes par des entreprises commerciales, comme dans beaucoup de gares SNCF, conduit à des prix croissants pour les usagers et usagères. La prépondérance des toilettes payantes va à l'encontre des droits humains les plus basiques.

Devoir payer, même une somme minime, pour se soulager est un obstacle qui atteint la dignité et la santé de beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes. Ils et elles risquent aussi de souiller le voisinage et de polluer l'environnement. Quand bien même le prix paraît modeste, c'est déjà de trop pour les plus démunis. Par cette délibération qui acte la gratuité de nos toilettes publiques, nous voulons réduire les inégalités entre celles et ceux qui peuvent payer et celles et ceux qui ne le peuvent pas.

Les frais de fonctionnement sont à prendre en charge par les pouvoirs publics, pas par les individus : c'est la meilleure manière de répartir l'effort financier. Le sujet de l'entretien des toilettes villeurbannaises est d'ailleurs travaillé en ce moment avec la majorité métropolitaine. Nous discutons des moyens financiers mobilisables par la métropole pour les nettoyer et les entretenir. Nous espérons que ces discussions aboutiront de façon à ce que les Villeurbannaises et Villeurbannais puissent bénéficier du meilleur service possible.

La gratuité du service sera de mise à l'avenir sur notre commune, nous ne pouvons qu'en être satisfaites et satisfaits.

Nous voterons pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole au groupe Villeurbaine Progressiste.

**Mme PROST.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, quelques mots sur cette délibération sur un sujet où, sur le fond, nous soutenons la décision prise. En effet, sur le principe, et pour les raisons évoquées par Mme GANDOLFI, le choix de la gratuité s'entend bien pour des raisons tout à la fois d'humanité, de santé et de service aux usagers de l'espace public. Par ailleurs, et pour une raison purement pragmatique cette fois, il n'y aurait aucun sens à maintenir un accès payant aux sanitaires alors même que le coût de la maintenance des monnayeurs est supérieur aux recettes.

Toutefois, nous sommes fortement interpellés par le contenu rédactionnel du rapport, par le débat en commission et ce qui a été rappelé ce soir, sur la question de la prise en charge de l'entretien de ces sanisettes par la Métropole de Lyon. Ce sujet serait en discussion et certainement non encore tranché, à ressentir la gêne de Mme la Vice-Présidente à l'urbanisme de la Métropole en commission. Il semble pourtant que l'équité plaide d'elle-même, alors que toutes les autres Communes de la Métropole, d'après les propos oraux tenus, bénéficient d'une prise en charge du nettoyage par cette dernière. Sans refaire le débat sur le budget métropolitain qui s'est tenu ce lundi, nous espérons donc fortement que M. le Maire et les soutiens de la majorité métropolitaine présents parmi nous auront gain de cause afin d'obtenir le financement de la somme de 32 000 €, bien qu'elle ne soit pas prévue dans la PPI métropolitaine.

Sur ces quelques mots, nous vous rassurons, Monsieur le Maire, nous voterons en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Madame GANDOLFI ?

**Mme GANDOLFI.**- Je pense que nous aurons un avis favorable de la Métropole. C'est arrivé sur la table de la Métropole très tardivement. Le budget n'avait pas été anticipé. Et il est difficile de dire que c'est une décision acquise. Mais il n'y a aucun souci pour cela. Je pense que la décision sera favorable.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je crois qu'il y a aussi des éléments liés à la domanialité, la localisation de ces toilettes, dont certaines sont dans les parcs propriétés de la Ville. C'est pourquoi il y a quelques éléments de discussions. Nous n'allons pas mettre la pression à la Métropole. Nous prenons cette délibération, et ensuite, la Métropole prendra ses décisions.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**28. TARIFICATION DES MEDIATHEQUES DE VILLEURBANNE ET DES BIBLIOBUS - RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre*. Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

7 votes Contre : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**29. TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE AUX PISCINES – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre*. Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

7 votes Contre : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**30. TARIFICATION DES DROITS DE PLACES DES MARCHES FORAINS 2024 – M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre*. Nous allons avoir une petite série comme cela, a priori. Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

7 votes Contre : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**31. TARIFS DES DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2024 – Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre.* Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

7 votes Contre : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**32. TARIFICATION DES DROITS D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC POUR 2024 – Mme Caroline ROGER-SEPPI**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre.* Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

7 votes Contre : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**33. REVISION TARIFAIRE DES PRIX DES REPAS AU RESTOTEM – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre.* Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

7 votes Contre : Mesdames Virginie Demars, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs D'hostingue et Messieurs Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Stéphane Colson.

**34. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**35. INDEMNITE DE FONCTION ITINERANTE – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

### 36. EXPERIMENTATION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS – M. Olivier GLUCK

**M. LE MAIRE.-** Il y a deux demandes d'intervention. Monsieur GLÜCK, en dites-vous un mot avant ?

**M. GLÜCK.-** Cette délibération propose une expérimentation de la semaine de 4 jours pour les personnels de la Ville sur l'année 2024.

La semaine de 4 jours, c'est quelque chose dont on parle beaucoup depuis quelques mois, surtout dans cette ère post-covid qui a remis sur le devant de la scène la question du travail et a modifié sensiblement la relation au travail. Le télétravail est probablement l'exemple le plus connu, il s'est répandu dans toutes les entreprises, les fonctions publiques, les Collectivités et les associations. La semaine de 4 jours est moins répandue, mais se déploie également dans tous les lieux de travail.

À Villeurbanne, c'est une demande qui a été exprimée par les agents et les représentants du personnel dans les instances de dialogue social ou de participation des agents. Elle a été exprimée dans l'enquête sur la qualité de vie au travail réalisée en juin 2022.

Elle est un levier d'attractivité alors même que nous avons de plus en plus de difficultés à recruter sur de nombreux métiers.

Elle aussi est un levier d'égalité professionnelle, car les temps partiels choisis concernent essentiellement les femmes.

Elle est enfin un levier de meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

C'est pourquoi nous proposons dans cette délibération de lancer une expérimentation de la semaine de 4 jours à partir de janvier pour un an sur la base du volontariat et selon trois options possibles :

- semaine de 4 jours,
- semaine de 4 jours et demi,
- ou alternance entre semaine de 4 jours et semaine de 5 jours.

Tout en restant dans le cadre réglementaire bien sûr des 1 607 heures annuelles de travail.

Le recensement des directions volontaires est en cours. Après évaluation, une poursuite du dispositif éventuellement remanié pourra être envisagée en 2025.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Première intervention commune pour l'ensemble des groupes de la majorité. C'est Mme Zemorda KHELIFI qui a la parole.

**Mme KHELIFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, merci.

Je prends la parole aujourd'hui au nom de tous les groupes de la majorité pour évoquer une expérimentation qui, je crois, mérite toute notre attention et notre considération : la mise en place de la semaine de travail de 4 jours au sein de notre Collectivité. Cette mesure, bien que nécessitant un bilan pour en mesurer les avantages et les limites, présente des avantages significatifs. M. l'adjoint en a évoqué certains. J'en dénombrerai trois principaux.

Le premier est celui de l'attractivité, pour que Villeurbanne puisse continuer à recruter sur les nombreux postes en tension. En adoptant des politiques favorables à l'équilibre entre

vie professionnelle et vie personnelle, notre collectivité peut devenir plus attractive pour les futurs agents. Cela renforce notre capacité à recruter et à fidéliser des personnels qualifiés. Le rapport annuel de l'Association Nationale des Collectivités Locales (ANCL) indique que les politiques en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle renforcent l'attractivité des collectivités en tant qu'employeurs.

Le deuxième est celui de répondre aux enjeux de bien-être et d'amélioration des conditions de vie au travail. Les retours d'expérimentation dans d'autres structures, entreprises ou collectivités locales, démontrent sans ambiguïté les effets spectaculaires sur la réduction des arrêts maladie, l'amélioration de la santé mentale et physique, car une semaine de 4 jours, c'est du temps pour se déconnecter de nos modes de vie connectés.

Un troisième avantage, loin d'être le plus négligeable, est la réduction des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes. Les agents travaillant à temps partiel sont très souvent, majoritairement des femmes. Au sein de notre collectivité, ce sont potentiellement 120 femmes qui pourraient repasser à temps plein et ainsi récupérer l'intégralité de leur rémunération, tout en maintenant leur temps de travail sur 4 jours, et améliorer leur future pension de retraite (rappelons-le, aujourd'hui, les pensions de retraite des femmes sont 30 % inférieures à celles des hommes).

Des avantages, il y en a bien d'autres : amélioration de la créativité, de la productivité, réduction des gaz à effet de serre. Une étude au Royaume-Uni démontre que cette réduction est de 20 %. D'ailleurs, plusieurs entreprises se sont converties aux 32 heures depuis longtemps et Villeurbanne est bien placée pour connaître les vertus de la semaine de 4 jours puisque LDLC l'expérimente avec succès depuis plusieurs années.

Mais je reviendrai néanmoins sur les limites et nos points de vigilance un peu plus tard.

L'industrialisation, les nouvelles technologies de l'information, du numérique, puis plus récemment les contraintes dues au Covid pour le meilleur et pour le pire, ont fait émerger des possibilités d'organisation qui peuvent répondre aux mutations silencieuses/sous-jacentes du travail. Gardons-en le meilleur : travailler mieux pour vivre mieux, en articulant différemment ses temps de vie.

La semaine de 4 jours, ce n'est pas encore « travailler moins », car le temps de travail et le service aux usagères et usagers restent inchangés. Mais le gain de confort pour l'organisation de la semaine est indéniable et parfois immense. Avoir un jour de libre, c'est avoir le choix, la liberté, de pouvoir emmener ses enfants à l'école le matin, se permettre un temps d'échange autour d'un goûter après une journée d'école, et même déjeuner avec eux une fois dans la semaine ! Ou encore être plus présent auprès de ses parents âgés, d'un proche en situation de handicap. C'est l'occasion aussi de diminuer ses coûts et son impact environnemental. C'est aussi l'opportunité de pouvoir avoir un engagement associatif plus soutenu ou régulier, une activité à soi, physique, artistique, de solidarité, qui permet de s'enrichir, de s'ouvrir, de se rencontrer, de s'épanouir.

Travailler moins de jours, avec moins de coûts, moins de stress, pour être plus épanoui dans sa vie et son travail, c'est une partie du projet de société que nous défendons et que nous appliquons lorsque nous sommes aux responsabilités. Au sein de notre Collectivité, la réduction du temps de travail n'est malheureusement pas possible du fait de la loi de

transformation de la Fonction Publique, mais notre projet de société, c'est aussi une semaine à 32 heures !

Alors, évidemment, un tel bouleversement nécessite d'expérimenter, sur la base évidente du volontariat. Il faudra en particulier faire un bilan approfondi auprès des agentes et agents qui se seront saisis de l'opportunité. Nous devons en particulier analyser comment les 4 journées, de fait allongé, sont ressenties dans la durée.

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous demander d'aller vers la conclusion.

**Mme KHELIFI.-** Car allonger les journées de travail peut être plus difficilement vécu par certains.

Si notre Collectivité n'est pas en mesure de le décider pour l'heure, nous espérons que le gouvernement aura le courage de remettre le sujet de la réduction du temps de travail à l'agenda social.

Déjà, l'Union européenne regarde avec intérêt les expérimentations autour des 32 heures. Le commissaire européen à l'Emploi s'est dit ouvert à une réflexion sur leur facilitation et leur extension.

Par ailleurs, l'adaptation des services à une semaine de 4 jours nécessite une planification minutieuse pour assurer la continuité des services, et l'usagère, l'utilisateur peut trouver un réel avantage à ce mode d'organisation, en cas d'horaires d'ouverture élargis. Nous serons vigilants à ce que l'impact sur la qualité du service public ne soit pas dégradé.

Pour finir, nous saluons le travail RH et de dialogue réalisé, et nous partageons la joie et la fierté de concrétiser cette avancée sociale à Villeurbanne, comme cela a pu être le cas au sein de notre majorité à la Métropole de Lyon !

Veillez m'excuser, Monsieur le Maire, vous savez combien ce sujet me passionne. Merci.

**M. LE MAIRE.-** En tout cas, cela n'a pas réduit le temps d'intervention. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, M. Loïc CHABRIER.

**M. CHABRIER.-** Merci, Monsieur le Maire. Je vous rassure, je serai un peu plus court. Je sais que Mme KHELIFI s'est beaucoup investie sur cette question. C'est normal qu'elle en parle avec passion et fougue. Je pense que l'on pourra être d'accord, puisque cette expérimentation fait son chemin. D'abord, dans de nombreuses entreprises privées, de nombreux secteurs l'ont expérimentée avec succès, avec souvent une organisation du travail repensée et des gains en termes de productivité particulièrement remarquables, tout en favorisant une meilleure adaptabilité au travail des salariés.

La question de l'expérimenter au niveau du secteur public de manière générale n'est pas dénuée de sens. Madame KHELIFI, vous évoquiez le gouvernement, en espérant qu'il puisse donner l'impulsion. Je pense que cela peut être envisageable. Le ministre des comptes publics, Gabriel ATTAL à l'époque, avait d'ailleurs annoncé le lancement d'une expérimentation d'une semaine de quatre jours auprès d'agents volontaires de l'URSSAF en Picardie. Cela montre bien que l'idée chemine, et pas seulement au niveau des Collectivités territoriales.

Cela peut être une organisation du travail génératrice de bien-être et gage d'attractivité et de plus grande productivité. Je me suis intéressé aux articles consacrés à ce sujet. Dans

mes activités annexes du Conseil municipal, je m'intéresse beaucoup au fonctionnement de la fonction publique. Dans la Gazette des Communes notamment, j'ai vu plusieurs expérimentations, dans des Collectivités diverses et variées, aussi bien des petites Communautés de Communes que des Collectivités plus importantes. J'ai noté que la Ville de Neuilly-sur-Marne et celle de Rouen avaient déjà anticipé cette avancée. On salue bien évidemment, Madame KHELIFI, tout ce qui a été fait sous votre houlette à la Métropole de Lyon.

Néanmoins, ce que j'ai noté, ce que j'ai pu constater dans les expériences que j'ai pu lire, c'est que, pour l'instant, les avancées sont relativement timides. Il y a peu, cela reste sur la base du volontariat, c'est timide. Les volontaires ne se bousculent pas au portillon. Peut-être y a-t-il des habitudes, des mentalités qui doivent changer, des vies au quotidien qui doivent se réorganiser. Mais cela ne doit pas freiner cette expérimentation.

Pour l'instant, dans l'état où cette expérimentation se trouve, un certain nombre de questions peuvent se poser de manière assez légitime. On attend de voir les effets sur du long terme. Notamment les impacts que cela peut avoir sur l'organisation des services, sur les horaires d'ouverture au public, sans nécessiter de création de postes. Cela peut nous laisser, non pas dubitatifs, mais avec des questions sans réponse. Il y a le sujet de la continuité du service public, avec la nécessité d'avoir un accès libre aux services. Il ne faudrait pas que ce qui pourrait être bien pour les agents soit compromis pour les usagers par des services qui seraient fermés à certaines heures et qui ne permettraient pas de donner pleine satisfaction aux habitants et aux habitantes.

Là aussi, il y a des questions à soulever, notamment par rapport à l'organisation du travail. Il ne faudrait pas les sous-estimer. D'autant que peut se poser aussi la question du nombre de RTT. Ces questions sont d'autant plus intéressantes si l'expérimentation devait être généralisée, à terme, car c'est visiblement le souhait des promoteurs de ce projet, à l'ensemble de la ville. Vous avez noté aussi...

**M. LE MAIRE.-** Vous aviez promis que vous ne seriez pas trop long. Vous avez presque rattrapé Zemorda KHELIFI !

**M. CHABRIER.-** Mme KHELIFI a dû me communiquer son enthousiasme. Je pense qu'elle l'appréciera. Monsieur le Maire, tolérez que je puisse faire un peu plus long que prévu. Vous mettez également en avant le fait qu'il s'agit principalement d'agentes, des femmes. C'est là quelque chose de positif dans la mesure où cela peut être un enjeu d'égalité femmes-hommes.

Si les premiers retours sont positifs et indiquent même pour certains un bien-être renforcé et une hausse de la productivité, nous prenons rendez-vous pour un premier bilan de cette expérimentation. Et bien évidemment, nous ne pouvons que la saluer et l'encourager.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur GLUCK, vous voulez répondre quand même ?

**M. GLÜCK.-** J'ai moins parlé qu'eux.

En commission, M. CHABRIER avait montré son intérêt pour le sujet, donc je comprends qu'il ait souhaité s'exprimer également ce soir.

Je voudrais réagir sur la question de la durée du travail hebdomadaire, parce que Madame KHELIFI, vous l'avez évoqué dans votre intervention, sur le fait que certaines entreprises

ont mis en place la semaine de 4 jours effectivement, mais sur une durée hebdomadaire de 32 heures.

Monsieur CHABRIER, je vois que vous adhérez à l'expérimentation et je m'en réjouis. Mais je ne suis pas sûr que vous soyez un défenseur du passage aux 32 heures, en tout cas vous ne l'avez pas évoqué. Si les expérimentations, comme vous le dites, ne sollicitent pas forcément beaucoup de volontaires, c'est justement lié à des freins et lié à l'allongement des journées de travail.

Le temps de travail est une question clé dans l'organisation de nos vies. Le sens de l'histoire est de continuer la diminution du temps de travail engagée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Madame KHELIFI, vous parliez de travailler mieux pour vivre mieux, en articulant différemment nos temps de vie.

Je dirais plutôt que le « travailler plus pour gagner plus » est peut-être du passé, et que nous défendons le « travailler moins pour travailler mieux », le travailler moins pour partager le travail, le travailler moins pour mieux vivre et vivre plus longtemps, le travailler moins pour un impact indéniable non seulement sur la santé physique ou mentale des salariés, mais aussi sur l'engagement personnel au travail et donc sur la productivité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Je voulais souligner, dans la qualité du travail présenté par l'adjoint aux ressources humaines et les services, la modularité de ce qui est proposé, qui me semble répondre à beaucoup de situations des agents et agentes au sein de la Ville. Je ne souhaite pas que ce type de dispositif soit réservé à quelques-uns ou quelques-unes sur des types d'emplois spécifiques. Je note quand même que vous tous parlé plus que travaillé moins. On verra. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**37. ASTREINTE A LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.**- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Il y a une abstention.

- Adopté à l'unanimité -

**M. CHABRIER.**- Cela concerne votre organisation interne.

**38. REGIME INDEMNITAIRE – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**39. CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**40. FORFAIT MOBILITE DURABLE – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**41. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**42. CONVENTION VILLE/CENTRES SOCIAUX : AVENANTS RECAPITULATIFS 2023, RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ANIMATION ST-JEAN, AVENANTS FINANCIERS 2024 POUR LES 6 CENTRES SOCIAUX VILLEURBANNAIS – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Il y a une intervention commune des groupes de la majorité. Je donne la parole, pour la majorité, à Mme Sylvie DONATI.

**Mme DONATI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette délibération est l'aboutissement d'un travail continu mené conjointement entre les six centres sociaux, que je rappelle, Cusset, Saint-Jean, Les Buers, Charpennes-Tonkin, Ferrandière et Cyprian Les Brosses, les élus, les services de la Ville de Villeurbanne et la Caisse d'allocations familiales. Les conventions prévoient des obligations réciproques des différentes parties, fixant les priorités et les niveaux de financement attendus entre autres par la Ville.

Par leur projet associatif, indissociable de la vie des quartiers, les centres sociaux portent une grande part de notre politique d'animation du lien social comme vecteur d'émancipation, de transformation sociale et d'épanouissement personnel. Les centres sociaux ont cette capacité à repérer des signaux faibles de détresse et des nouveaux processus d'exclusion sociale de toutes sortes. Les centres sociaux sont aussi des acteurs majeurs de l'éducation populaire. Ils ont cette force de redonner du pouvoir d'agir aux habitants, de favoriser les coopérations, de les accompagner et de les aider à se mobiliser sur les enjeux de demain pour un quartier, pour la ville, et à construire des projets avec eux. Ils ont en main un mode d'emploi pour bâtir collectivement une démocratie vivante et une société plus juste avec moins d'inégalités.

Cette proximité et cette coopération nous permettent d'intégrer les centres sociaux dans des politiques publiques financées par la Ville, comme la médiation sociale, comme c'est le cas à la Ferrandière, à Saint-Jean et à Cusset, le développement économique et l'insertion,

avec les permanences emploi formation et les coopérations avec l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ». Notons au passage que la feuille de route municipale inclut la restructuration d'un centre social de plein exercice pour le quartier de Croix-Luizet. La réouverture de ce centre social est un enjeu important d'égalité territoriale.

Face à la crise sociale, à la perte de pouvoir d'achat, mais aussi de sens que traversent les ménages les plus précaires, la Collectivité est aux côtés des centres sociaux et s'engage sur un effort soutenu d'investissements à destination de ceux-ci. Saluons ici la qualité des relations entretenues entre la Ville et les centres sociaux villeurbannais, et témoignons aussi du profond respect que nous avons pour le travail acharné des salariés et bénévoles faire vivre leur quartier et répondre aux défis de demain.

**M. LE MAIRE.**- Je vais vous demander d'aller à la conclusion.

**Mme DONATI.**- D'accord. Je vais finir avec Simone Veil. Dans l'une des salles du centre social des Charpennes-Tonkin, il y a cette phrase de Simone Veil affichée en grand, ce serait dommage de s'en priver : « *Nous sommes responsables de ce qui nous unira demain* ». Nous sommes convaincus que les centres sociaux ont non seulement cette responsabilité de ce qui nous unira demain, mais aussi de ce qui pourrait malheureusement nous désunir demain. Pour toutes ces raisons, les différents groupes associés à cette intervention voteront naturellement cette délibération. Je vous remercie pour votre patience.

**M. LE MAIRE.**- Si c'était pour citer Simone Veil, cela va. Mais à l'avenir, je vais devoir être un peu plus ferme dans ce Conseil, car peu de groupes respectent les temps de parole. Soit il faut vous donner le petit logiciel qui compte le temps en fonction des mots, soit nous allons devoir sévir. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**43. CONVENTIONS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" -  
**Mme Christine GOYARD GUDEFIN****

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention, mais l'adjointe en charge de la vie associative va présenter rapidement ce rapport. Madame GOYARD GUDEFIN, c'est à vous.

**Mme GOYARD GUDEFIN.**- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre ville est animée par la vitalité et la diversité de ses associations, qui contribuent de manière significative à la qualité de vie de la population villeurbannaise. Consciente que l'engagement associatif est un pilier fondamental pour l'édification d'une société solidaire et ouverte, notre Municipalité a toujours accompagné et soutenu le développement de la vie associative, en particulier par le versement d'une large enveloppe de subventions.

Les conventions d'objectifs et de moyens matérialisent la collaboration étroite entre la Municipalité et les associations recevant les subventions les plus importantes. Depuis plus de 20 ans, elles offrent aux acteurs associatifs une meilleure visibilité sur leur financement, tout en garantissant un bon usage de l'argent public.

Cependant, le soutien de la Ville ne se limite pas aux aspects matériels et financiers. En particulier, la Municipalité s'efforce de mettre en lien les associations du territoire pour permettre une meilleure prise en compte de leurs attentes et de leurs besoins. Initiées dès le début de ce mandat, les assises de la vie associative ont décidé la création d'un conseil consultatif, le COCON, destiné à animer le réseau associatif et à valoriser ses relations avec la Ville.

Je veux en profiter pour remercier les acteurs de la vie associative, les associations bien sûr, mais aussi les agentes et les agents de la direction de la vie associative pour leur engagement si précieux. Je remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**44. ATTRIBUTION DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION POUR LE CINEMA LE ZOLA AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 - M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**45. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**46. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES DIVERSES ASSOCIATIONS DE LA PETITE ENFANCE POUR 2024 - Mme Sylvie DONATI**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *Une abstention.* Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

1 abstention : Jacques Gernet

**47. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DEUX STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES S'INSCRIVANT DANS LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) - Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**48. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP) DE VILLEURBANNE – Mme Sonia TRON**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**49. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN 2024 – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**50. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN 2024 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**51. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PAPY, MAMY, HAPPY DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF 2022 – Mme Cristina MARTINEAU**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**52. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LES PERSONNES AGEES – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**53. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU CENTRE SOCIAL DES BUERS ET A JOB DANS LA VILLE – M. Paul CAMPY**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**54. DESIGNATION AU SEIN DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON (SERL) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**55. PARTENARIAT AVEC LA CHAIRE D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DE L'UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CHAIRE ESS – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**56. OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES A VILLEURBANNE POUR L'ANNEE 2024 – Mme Caroline ROGER SEPPI**

**M. LE MAIRE.-** Nous passons à un sujet marronnier, qui est celui de l'ouverture des commerces. Je vous réveille un peu.

*(Rires dans la salle)*

Mme Caroline ROGER SEPPI va présenter le rapport. Et il y a ensuite deux demandes d'intervention.

**Mme ROGER-SEPPI.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, le Code du Travail octroie aux Maires le pouvoir de prendre, par arrêté, après délibération du Conseil municipal, des dérogations au principe de repos hebdomadaire le dimanche. Cette possibilité de dérogation a été étendue jusqu'à 12 dimanches par an par la loi dite Macron de 2015, et donc au-delà de ce que nous pratiquons à Villeurbanne aujourd'hui.

Cette délibération annuelle fixe donc le nombre de dimanches accordés à Villeurbanne par le Maire, dans un cadre réglementaire assez complexe. Pour rappel, le Code du Travail liste les dérogations au repos dominical par branche d'activité. Ainsi, les tabacs, presses, fleuristes, magasins de bricolage peuvent ouvrir les dimanches sans restriction d'horaires et sans limite du nombre de salariés. Les commerces de détail alimentaire peuvent, de façon permanente, et sans demande préalable, être ouverts le dimanche jusqu'à 13 heures, etc.

Il existe beaucoup d'exceptions à cette règle. Le procédé est le même chaque année. La décision soumise au vote du Conseil municipal fait suite à un dispositif de consultation des commerces amorcé en juillet. Une première consultation s'adresse aux organisations professionnelles syndicales et une deuxième aux commerçants eux-mêmes.

Parce que le modèle de société que nous portons ne repose pas sur la consommation à outrance partout, n'importe quand et dans n'importe quelles conditions, parce que le droit au repos dominical doit être préservé et que nous soutenons plutôt une réduction du temps de travail, notre majorité municipale a souhaité, au début du mandat, baisser le nombre de dimanches autorisés en passant leur nombre à neuf. Au regard des besoins exprimés par les commerçants, mais également au regard du contexte socioéconomique, en 2023, ce sont

donc bien neuf dimanches qui ont été autorisés pour les commerces de détail, mais également les surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup>, qui eux doivent déduire les dimanches travaillés et les jours fériés dans la limite de trois, sur le nombre total de dimanches accordés par le Maire.

Ces dernières années, les commerces de la ville, ces habitants, habitantes essentiels au bien vivre de la ville, ont été impactés durement par diverses crises, une situation économique tendue, avec un niveau d'inflation record, et une hausse des coûts d'exploitation.

Pour notre ville, s'est rajouté le démarrage de divers chantiers impactant la plupart des commerces de façon significative. Nous proposons donc de porter le maintien des neuf jours, comme l'année dernière, et pour les mêmes raisons : ne pas ajouter une contrainte supplémentaire à la situation économique complexe du commerce aujourd'hui.

À grande échelle, ces ouvertures dominicales ne correspondent pas à ce que nous portons, à nos valeurs sociales et écologiques. À grande échelle également, on sait que le résultat de ces ouvertures dominicales n'a finalement que très peu d'impact sur la consommation. Mais notre réalité de ville, la complexité du marché et les modifications structurelles de la consommation, et la complexité de la législation qui rend très inéquitable cette loi, nous poussent à dépasser le caractère symbolique de ces ouvertures dominicales, en nous recentrant sur l'essentiel : comment consommer, pour quels besoins, pour quels bénéficiaires.

Gardons en mémoire que derrière les finalités politiques quant au mode de consommation que nous prônons, il y a des histoires humaines de commerces qui ont connu de grandes difficultés ces derniers temps. Derrière l'appellation « commerce de plus de 400 m<sup>2</sup> », il y a aussi des commerces indépendants qui ont pu être vandalisés, de jeunes entrepreneurs qui ont tout misé pour développer une activité, créer de l'emploi, parfois dans un management plutôt respectueux.

Il nous semblait important de vous présenter tous ces éléments qui ont contribué au choix des neuf ouvertures proposées ce jour. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est, pour une intervention commune des groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble et Communistes et Républicains, à M. Julien RAVELLO.

**M. RAVELLO.**- *« Entre ces deux polos, vous prendriez lequel vous ? Honnêtement ? Aucun des deux. Mais, c'est à moins 70 %, franchement pour un vendeur, vous n'êtes pas... Ah non pas du tout, moi je suis "dévendeur" et je vous conseille le - 100 % ! Il y a un - 100 % ? Ben oui, le vôtre, il est très bien. N'hésitez pas, si vous avez besoin que je vous déconseille d'autres achats, ça soulagera les ressources de la planète. »*

Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais, ceci est un extrait de la prodigieuse campagne de l'ADEME (l'Agence pour la Transition Écologique) juste avant le *Black Friday* de cette année. Campagne qui a été qualifiée de « maladroite » par Bruno Lemaire et pour laquelle l'Alliance du Commerce et la CPME ont fait pression pour exiger son retrait... heureusement sans succès.

Ce soir, on nous propose de voter pour permettre aux commerces d'ouvrir neuf dimanches en 2024. Comme depuis le début du mandat, les groupes Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble voteront contre cette délibération. Comme je l'évoquais

ici-même le 17 décembre 2021, nous sommes toujours opposés au travail le dimanche et défendons la spécificité du repos dominical pour les mêmes raisons : confusion entre la vie privée et celle au travail, perte de sociabilité, promotion de la société de consommation, augmentation du temps de travail, contrainte faite aux salariés, fable de l'augmentation du chiffre d'affaires, etc. Nous vivons la fin de l'abondance, les fins de mois difficiles et la fin du rêve d'une croissance éternelle.

Nous avons demandé à retravailler la question pour faire diminuer le nombre de dimanches accordés, mais aucune baisse depuis 2021. Les commerces de plus de 400 m<sup>2</sup> se voient toujours accorder six dimanches cette année. En ont-ils vraiment besoin ? Alexandre Bompard, PDG de Carrefour, vous dira que oui, puisque sa rémunération a augmenté de 26 % en six ans : 9,2 M€, 300 fois le salaire moyen du groupe, et dans le même temps, près de 10 000 personnes ont été licenciées. Les salariés du groupe Casino sont en train de subir le même sort malheureusement.

Enfin, nous apprenons que la Préfecture déroge à la délibération que nous sommes en train de voter. Notre assemblée délibérative ne sert finalement pas à grand-chose sur ce sujet. En effet, l'État peut nous imposer le nombre de dimanches à ouvrir et va à l'encontre de notre vote. Il l'a fait en autorisant des dimanches supplémentaires en 2021 et 2023. Je pose donc la question : à quoi cela sert-il de voter cette délibération ? Finalement, si notre mandat d'élus municipaux est de toute façon ignoré par la Préfecture, pourquoi ne propose-t-on pas une réduction drastique qui ferait peut-être consensus dans la majorité ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole au groupe Villeurbanne Progressiste. Je ne sais pas qui doit intervenir.

**M. KABALO.-** Non, Monsieur le Maire, nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition qui est faite par votre majorité. Nous voterons donc cette délibération. Il n'y a pas plus à dire. C'était bien parti avec l'intervention de LFI, mais pour la suite...

**M. LE MAIRE.-** Souhaitez-vous dire un mot, Madame Caroline ROGER SEPPI ?

**Mme ROGER-SEPPI.-** Nous avons démarré ce Conseil avec de très belles phrases sur la nuance et le risque de perdre l'empathie. Je crois que cette délibération est empreinte de nuance et d'empathie. J'entends ce que vous dites sur les prises de position du Préfet. C'était très conjoncturel et lié au Covid. Cela s'appliquait en 2021 et 2022, effectivement.

**M. LE MAIRE.-** Il y a des choses qui ne changent pas : on n'arrive toujours pas à se mettre d'accord sur ce sujet-là. Cela ne me semble pas dramatique en l'occurrence. Mais je peux vous rejoindre, Monsieur RAVELLO, sur le fait que si l'État ne cesse de déroger aux orientations prises par la Ville, finalement, cela ne sert à rien que l'on s'entredéchire sur un sujet, certes important pour les commerçants, mais sur lequel, finalement, d'autres ont la main.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *16 votes contre.* Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité -**

16 votes contre : Mathieu Garabédian, Olivier Glück, Danielle Carasco, Julien Ravello, Morgane Guillas, Gaétan Constant, Aurore Gorriquer, Agathe Fort, Marc Giouse, Alain Brissard, Maxime Jourdan, Jacques Gernet, Christine Goyard-Gudefin, Muriel Bétend, Antoinette Butet, Cyril Hauland-Gronneberg.

**57. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA CONVENTION DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE (CRAC) SUR LE SECTEUR TOLSTOÏ POUR L'ANNEE 2022 – Mme Caroline ROGER SEPPI**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**58. COMMUNICATION SUR LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.**- Nous avons une dernière communication. C'est moi qui vais la faire. Les gens sortent quand je vais prendre la parole. C'est une communication sur la politique de la communication de la Ville de Villeurbanne. Cela va prendre quelques minutes. Et ensuite, nous irons partager ensemble le verre de l'amitié.

Comme je vous l'avais indiqué lors du Conseil municipal du 15 mai 2023, la Chambre régionale des comptes a lancé un contrôle de plusieurs Collectivités en région Auvergne-Rhône-Alpes sur la fonction communication. La période du contrôle porte sur les années 2018 à 2022, à cheval sur les deux mandats. La Chambre nous a transmis son rapport définitif il y a quelques jours, mais le contrôle n'étant pas terminé, dans la mesure où il y a encore les temps de réponse et de validation, je ne peux pas vous en livrer les principales observations.

Pour autant, nous avons déjà pris en compte certaines des recommandations et invitations de la Chambre. Je peux par exemple vous indiquer que la direction de la communication sera rattachée à partir du mois de mars à la direction générale, comme le préconise la Chambre.

La présentation de la stratégie de communication intervient dans ce cadre. Formalisée pour la première fois en 2021, cette stratégie avait été présentée en conseil de majorité, mais pas en Conseil municipal. Au regard de la nécessaire transparence et de l'utilité pédagogique de notre action, il nous a semblé intéressant de le faire.

La communication est parfois présentée, parfois vécue comme une fonction un peu à part dans les Collectivités. En réalité, si les formes qu'elle prend peuvent être spécifiques, ses finalités s'inscrivent totalement dans les missions de service public, à savoir : informer, faire savoir, rendre compte, faire valoir, écouter les attentes, les interrogations et le débat public, contribuer à assurer la relation sociale, le sentiment d'appartenance collectif, la prise en considération du citoyen en tant qu'acteur, et accompagner les changements, tant comportementaux que d'organisation sociale.

La communication publique remplit plusieurs missions au service des habitants. D'abord, une mission citoyenne : elle rend compte de l'action des institutions, de la mise en place

du plan de mandat. Une mission également d'information publique, pour communiquer une information qualitative, compréhensible par toutes et tous, permettant à chacune et à chacun de faire valoir ses droits ou d'accéder au service qui le concerne. C'est fondamental quand on sait que 40 % des cas de non-recours aux droits sont liés au manque d'informations. Et une mission sociétale : elle éclaire sur les enjeux collectifs et aide à faire évoluer les comportements individuels. C'est le cas, par exemple, de la communication environnementale.

La communication est donc une mission stratégique, essentielle au fonctionnement de l'action publique. Et c'est forte de ces convictions qu'en 2021, la Ville a défini et formalisé sa stratégie en matière de communication. Une communication qui se fonde sur les atouts historiques et reconnus de sa direction de la communication, et une communication renouvelée dans ses modes de faire.

Quels sont les partis-pris de cette stratégie ? D'abord, donner confiance. Il s'agit pour cela de répondre des conséquences de nos actes en communication. C'est construire des discours sur la preuve, rester à porter de baffe de nos concitoyennes et concitoyens. J'ai dû préciser « baffe symbolique ». Sinon, on disait que je participais au discours sur la légitimation de la violence vis-à-vis des élus.

Faire confiance aux habitants en leur capacité à changer les choses, à s'emparer du pouvoir d'agir, à créer ou à rejoindre des communautés agissantes.

Et une communication inclusive, qui lutte contre tous les stéréotypes et est surtout accessible dans les messages qu'elle diffuse à chacune et à chacun.

La communication de Villeurbanne se veut plus juste et plus réaliste, sans pour autant être décourageante. Elle parle aussi de ce qui marche et valorise celles et ceux qui font. Le plan d'action issu des orientations stratégiques en matière de communication s'articule autour de huit grands axes déclinés dans de nombreuses actions.

Le premier axe autour de l'accueil. Accueillir les nouveaux arrivants. Une nouvelle forme de soirée d'accueil des nouveaux habitants a été organisée. C'est dorénavant quatre soirées par an qui sont organisées. La parution d'un livre : « Villeurbanne à cœur battant ». Et une nouvelle procédure d'accueil des nouveaux agents mise en œuvre par les services depuis 2023.

Deuxième axe, alimenter la relation par des rendez-vous réguliers avec les habitants, dans des formats variés. L'opération « Comme on se retrouve ». Trois éditions ont eu lieu en 2021, 2022 et 2023, au cours desquelles les élus vont à la rencontre des habitants sur l'espace public. Il y aura une nouvelle opération, un peu plus importante dans son format, en 2024. Et de très nombreuses réunions publiques organisées sur toutes les thématiques, et selon des formats différents, renouvelés, avec des fonctionnements en forums avant d'avoir des réunions en plénière, pour permettre aux habitants de pouvoir poser des questions précises sur des sujets qui les préoccupent particulièrement.

Troisième axe, la coproduction avec les habitants. La création d'un agenda partagé lancé en 2022, pour Capital française de la culture, ouvert à tous les acteurs culturels, que nous souhaitons ouvrir aux acteurs sportifs et associatifs pour un agenda partagé de l'ensemble du monde associatif.

Quatrième axe, le renouvellement de la communication interne, avec la mise en place d'un baromètre de la communication interne à l'été 2022 et la conception d'un nouveau dispositif de communication interne avec les agents, avec une nouvelle charte graphique.

Cinquième axe, amplifier l'existant, en renforçant notamment les médias propriétaires. La refonte du magazine Viva papier, après une étude du lectorat plutôt très satisfaisante. Il ne s'agit pas de dire que le magazine ne fonctionnait pas jusqu'à présent, mais avec des modifications, notamment dans le format, les illustrations, la taille des caractères. La création de Viva à l'école, dont deux numéros sont diffusés chaque année auprès de tous les parents d'élèves, depuis l'automne 2022.

Sixième axe, repenser l'écosystème numérique en adaptant les outils au public et au contenu. La création de trois émissions podcasts depuis 2022 : Les petites histoires villeurbannaises, Sauce Samouraï et Au fait. La conception et mise en ligne du site [alecolevilleurbaine.fr](http://alecolevilleurbaine.fr) en 2023. La conception d'une carte en ligne en temps réel des chantiers en cours. Et le lancement de la refonte du site internet et du site intranet.

Le septième axe est la matérialisation. Matérialiser l'action de la Ville dans l'espace public via la signalétique.

Et enfin, l'évaluation. Évaluer la politique de communication en systématisant les outils de mesures et les indicateurs.

Sans vous abreuver de chiffres, vue l'heure tardive, je partage quelques éléments factuels qui traduisent l'activité intense de notre direction de la communication. Depuis 2020, près de 200 campagnes multimédias, dont 70 en 2023, ont été conduites pour accompagner les projets. Elles traitent de nombreux sujets : budget participatif, inscription sur les listes électorales, événements culturels.

Parmi ces campagnes, on retiendra quand même le dispositif déployé pour promouvoir le programme exceptionnel de l'année Villeurbaine Capitale française de la culture en 2022, avec un film promotionnel, des partenariats médias, des campagnes dédiées aux principaux événements comme le festival Réel ou le spectacle Vital. Et des relations presse qui ont généré plus de 400 retombées dans les médias, un site Internet, une notoriété qui a progressé de 51 à 80 % en moins d'un an, et près de 700 000 spectateurs accueillis.

120 communiqués de presse sont diffusés chaque année, générant de nombreuses retombées. Le site [villeurbaine.fr](http://villeurbaine.fr) cumule en moyenne 740 000 visites annuelles pour 1 300 000 pages vues. Il y a également une présence sur les principaux réseaux sociaux qui existent. La Ville voit l'ensemble de ses audiences progresser d'année en année. Le nombre d'abonnés sur la page X (ex-Twitter) est passé de 3 200 en 2020 à 7 000 en 2023. Le nombre d'abonnés Instagram a plus que doublé depuis début 2022, avec près de 10 000 personnes qui suivent le compte. 28 000 personnes suivent la page Facebook. C'est 20 % de plus qu'en 2021.

C'est un dispositif ambitieux qui est mobilisé. Il porte ses fruits. Les résultats des bilans sont encourageants. À titre d'exemple, la campagne de recrutement dans les métiers de la petite enfance, réalisée avec les agentes et agents, a permis de recruter plus d'une quinzaine de personnes dans le secteur de la petite enfance. On ne peut que s'en féliciter à un moment où les recrutements sont si difficiles.

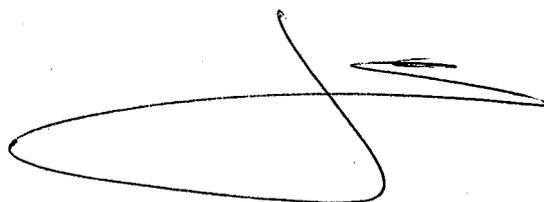
Et pour mettre en œuvre ce plan et atteindre ces résultats, nous avons fait le choix en toute connaissance de cause d'augmenter de manière substantielle les moyens de la direction de la communication. Nous l'avons fait à la hauteur de ce que nous avons fait avec l'ensemble de l'administration. Concrètement, elle comptait en 2019 14 postes permanents et 1,5 ETP de postes de renfort de longue durée. En 2023, nous avons stabilisé l'effectif à 17 ETP. Et pour ce qui concerne le budget, nous sommes passés d'un budget de 585 000 € en 2019 à un budget en 786 000 € en 2023, sans compter l'année exceptionnelle de Capitale française de la culture en 2022. Pour 2024, compte tenu des efforts budgétaires réalisés par toutes les directions, le budget de la communication s'établira à 688 000 €.

Voilà pour la communication concernant la stratégie de communication de la Ville de Villeurbanne. Nous aurons l'occasion, maintenant que cette stratégie a été présentée, d'y revenir dans d'autres Conseils municipaux.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour. Je vous rappelle que le prochain Conseil municipal se tiendra le 12 février, même heure, même lieu. Je vous souhaite à chacune et à chacun de très belles fêtes de fin d'année, et vous propose de nous retrouver autour d'un verre.

Bonne soirée à chacune et chacun d'entre vous.

*(La séance est levée à 20 heures 26.)*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.